



Université du Québec en Outaouais

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PRÉVENTION DU PLAGIAT

RAPPORT FINAL

DÉCANAT DES ÉTUDES

Le 25 octobre 2012

[Le plagiat, une problématique à l'UQO ?] «Tout à fait. À mon avis, le plagiat constitue un enjeu important non seulement pour l'UQO, mais pour l'ensemble du réseau universitaire. C'est une attaque directe à la pertinence de la réflexion nécessaire à l'atteinte des objectifs des études, à la qualité des futurs professionnels formés par l'UQO ainsi qu'à la réputation de l'institution en question.»

Un(e) étudiant(e)

[Contre le plagiat ?] «C'est une question d'équité et de justice pour tous ceux qui ne trichent pas. De plus, la triche fait augmenter les moyennes obtenues et par le fait, fait diminuer la valeur des diplômes des étudiants. Les étudiants se plaignent parfois et certains sont outrés de voir leurs collègues tricher lors des examens.»

Personnel enseignant

[Le plagiat, une problématique importante à l'UQO ?]

«Je n'en entends pas parler, sauf au début des nouvelles sessions donc il ne doit pas en avoir ou peu ici. C'est pourquoi je ne crois pas que ce soit une problématique IMPORTANTE.»

«Je ne suis pas au courant des situations de plagiat et de fraude à l'UQO. Selon mon hypothèse, c'est un phénomène rare.»

Des étudiants

Table des matières

1. MISE EN CONTEXTE ET ORIGINE DU GROUPE DE TRAVAIL.....	6
1.1 LE PLAGIAT À L'UQO	9
1.2 MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PRÉVENTION DU PLAGIAT	16
1.3 DÉROULEMENT DES TRAVAUX	17
2. SONDAGES AUPRÈS DES PROFESSEURS, DES CHARGÉS DE COURS ET DES ÉTUDIANTS	18
2.1 MÉTHODOLOGIE	18
2.2 CONSTATS	19
2.3 SUGGESTIONS DES PROFESSEURS, DES CHARGÉS DE COURS ET DES ÉTUDIANTS.....	21
3. LES RECOMMANDATIONS	23
4. CONCLUSION.....	27

Liste des annexes

- Annexe I :** Prévention du plagiat et de la fraude : tableau synthèse des universités
- Annexe II :** Articles de journaux ou de revues faisant référence à la problématique du plagiat au Québec
- Annexe III :** Exemples : documents de prévention s'adressant aux étudiants, aux professeurs et aux chargés de cours
- Annexe IV :** Citer ses sources : guide de Didier Duguest
- Annexe V :** Projet intégré institutionnel : modèle de l'Université de Genève et modèle *Academic Integrity Service* du Royaume-Uni
- Annexe VI :** *Politique relative à l'administration des examens écrits au 1^{er} cycle de l'UQO*

L'utilisation du générique masculin dans ce document vise uniquement à alléger le texte et désigne autant les femmes que les hommes.

Le traitement des données statistiques a été effectué et ce rapport a été rédigé par André Régimbald, agent de recherche au Décanat des études, au nom du *Groupe de travail sur la prévention du plagiat*.

1. Mise en contexte et origine du Groupe de travail

Le Groupe de travail sur la prévention du plagiat de l'UQO prend son origine d'une participation d'André Régimbald, Romaine Malenfant et Lucie Villeneuve à l'atelier *Le plagiat dans les universités à l'ère du numérique*, tenu à l'UQTR le 29 octobre 2009. André Régimbald, membre du comité de discipline de l'UQO, à titre de chargé de cours, devait présenter au printemps 2010 aux membres de ce comité, y compris au doyen des études et au secrétaire général, un compte rendu de cet atelier.

L'atelier du 29 octobre 2009, lequel était placé sous l'égide du sous-comité sur la pédagogie et les technologies de l'information et de la communication (SCPTIC) de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), devait réunir 120 participants sur place, à l'UQTR, alors que près de 100 personnes y assistaient par vidéoconférence, montrant le grand intérêt du milieu universitaire envers la question du plagiat.

Tel que l'indiquait le document de présentation de l'atelier, les universités québécoises font face à la popularité croissante des technologies de l'information et de la communication (TIC), ce qui les incite à redéfinir certaines pratiques, notamment en ce qui concerne le **plagiat électronique** qui prend de l'ampleur. Ce même document précisait que plusieurs établissements universitaires avaient mis en place, au cours des dernières années, une vaste gamme de moyens pour prévenir le plagiat électronique. Car, s'il s'agit de «sanctionner», la prévention est tout aussi importante. Tous en ont convenu lors de la journée du 29 octobre.

L'atelier avait pour but de dresser un bilan des différentes initiatives prises par les universités, tout particulièrement en ce qui avait trait à l'évaluation des apprentissages, aux outils de détection, aux compétences informationnelles et au rôle de l'administration universitaire. Il avait aussi pour objectif de susciter la réflexion autour d'un enjeu éthique – le plagiat – qui touche l'ensemble des établissements d'enseignement au cœur même de leur mission, à savoir la formation des personnes.

Les thèmes abordés lors de l'atelier¹ ont bien montré qu'au-delà de la sanction, beaucoup d'universités cherchent à prévenir le plagiat. Si l'ensemble des intervenants ont insisté en effet sur la nécessité de la «répression» face au plagiat, beaucoup se sont dits en faveur d'une approche qui allie «**information**» et «**formation**», les deux piliers, pour ainsi dire, de la **prévention**. Au lieu de ne sanctionner que les fautifs, il s'agit pour les universités de prévenir le plagiat sous toutes ses formes, y compris le plagiat électronique, lequel est sans doute le plus répandu.

¹ Des exemples des thèmes abordés : *Les causes profondes du plagiat : quelques pistes de réflexion; Prévention et identification du plagiat en classe et à distance; Enjeux et défis liés au plagiat aux cycles supérieurs; Former, sensibiliser ou punir : quel(s) rôle(s) pour les administrations universitaires?; Sensibiliser et prévenir le plagiat chez les étudiants des cycles supérieurs des HEC; Se servir du plan de cours pour informer chaque étudiante et chaque étudiant des conséquences du plagiat; De la prévention...à la sanction; Réduire le plagiat par la sensibilisation grâce à un questionnaire formatif en ligne avec rétroaction instantanée.*

L'atelier du 29 octobre 2009 a fait voir que plusieurs universités s'étaient déjà lancées dans des stratégies de prévention, lesquelles prennent le visage de grandes campagnes internes d'information et de sensibilisation face au plagiat et face au Règlement mis en place pour le contrer. C'était le cas à l'époque, notamment à l'UQAR, à l'UQAM, à l'Université de Montréal, à l'Université Concordia et aux HEC, pour ne nommer que ces institutions représentées lors de l'atelier. Nos propres recherches menées en 2011 – présentées sous la forme d'un tableau synthèse à l'annexe I – révèlent un nombre encore plus important d'établissements universitaires qui ont adopté, depuis quelques années, une politique de prévention. Suivant cette politique, des universités ont également revu leur Règlement, histoire de clarifier les situations pouvant s'avérer problématiques et d'envoyer un message clair aux étudiants : conséquences du plagiat dans un travail collectif, récidive, processus de dénonciation, rappel du diplôme en cas de plagiat avéré, etc. Enfin, des universités se sont dotées **d'outils de formation** (ex. : développement de compétences informationnelles via la formation offerte à la bibliothèque ou en ligne; formation à la connaissance des bonnes pratiques de citation dans les travaux, ateliers de formation à la recherche et à la rédaction, etc.), lesquels constituent un complément aux campagnes d'information orchestrées à l'interne. Certaines ont acquis un **logiciel de détection**, véritable outil de «dissuasion» et une façon rapide de détecter les cas de plagiat.

Enfin, quelques universités ont créé un **centre de services** qui voit, entre autres choses, à offrir à l'ensemble du corps étudiant de l'information et de la formation (aide à la rédaction, et au bon usage des références et des citations) et à produire de la documentation propre à prévenir le plagiat et la fraude. C'est notamment le cas à l'UQTR (*Bureau de la réussite étudiante*) et à l'UQAR (*Centre d'aide à la réussite*).

Tout compte fait, cet atelier a révélé que les universités québécoises sont à la recherche de moyens et de stratégies pour contrer un phénomène qui prend de l'ampleur. Les intervenants du milieu s'entendaient à ce moment-là sur le fait que les cas d'étudiants plagiaires répertoriés dans les universités ne constituaient que la pointe de l'iceberg. Or, pour reprendre le titre de l'un des ateliers, s'agit-il de former, de sensibiliser ou de punir? Les institutions d'enseignement ont sans doute à trouver un juste équilibre entre ces trois modes d'intervention. Quoi qu'il en soit, tous étaient d'accord pour dire que la sanction seule ne peut suffire.

Étant convaincu que face au phénomène du plagiat et de la fraude la stratégie passe, certes, par la **sanction**, mais aussi et surtout par la **prévention**, l'UQO se doit d'emboîter le pas aux autres établissements universitaires et de réfléchir à la mise en place d'une démarche proactive devant embrasser l'ensemble de la problématique. Il s'agit en effet pour l'UQO, comme pour les autres universités, de trouver un juste équilibre entre trois modes d'intervention : **sanction, information, formation**.

La problématique du plagiat est maintenant devenue fort importante. À preuve le site de la professeure Michelle Bergadaà de l'Université de Genève très active dans le monde francophone contre la fraude intellectuelle. Soulignons qu'elle a présidé la commission

Éthique-plagiat de l'Université de Genève qui a remis son rapport en 2008 (132 pages).² On peut voir ses activités contre le plagiat et la fraude sur le site suivant : <http://responsable.unige.ch/index.php?main=b-21-1>

À preuve aussi les scandales qui émaillent les journaux de plagiaires illustres (politiciens, universitaires ou écrivains) soupçonnés ou condamnés qui, parfois, se font prendre 20 ou 30 ans après les faits : ministre allemand, Président de la Hongrie, ministre russe de la Culture, premier ministre de la Roumanie.... Il vaut la peine de citer ici un extrait d'une page du site français Slate.fr. Il témoigne de la problématique grandissante du plagiat en Europe :

Face à l'ampleur du phénomène (de plagiat) en Allemagne, des wikis ont même été créés pour dénoncer les travaux universitaires plagiés. Intitulé *VroniPlag Wiki* en référence à la fille d'un ancien homme politique allemand accusée elle aussi d'avoir triché dans une dissertation, cette page recense 27 cas de plagiat dans les universités allemandes.

Les hommes politiques n'enseignent pas, mais au sein des universités des cas de plagiat ont aussi été découverts. La BBC rapporte notamment le cas d'un livre de droit allemand dont plusieurs passages sont un copié-collé de Wikipédia, même les articles sur le plagiat y sont copiés.

Aux États-Unis et en Grande-Bretagne, le problème du plagiat se pose moins puisque les questions d'éthique dans les universités sont abordées systématiquement. Les logiciels qui détectent les copiés-collés dans les copies sont aussi très efficaces pour lutter contre le plagiat.

La France non plus n'est pas épargnée. En 2011, le journaliste de Slate.fr Vincent Glad avait révélé que des passages du livre de Frédéric Lefebvre étaient plagiés. Plus récemment, un professeur a piégé ses élèves en rédigeant un faux article Wikipédia pour voir qui le copiait. Les longues fiches explicatives de Michel Houellebecq dans *La Carte et le territoire* proviennent elles aussi de Wikipédia.³

Au Québec, outre les démarches déjà entreprises par les universités, le rapport récent de la CREPUQ intitulé *Les logiciels de détection de similitudes : une solution au plagiat électronique ?*⁴, montre une préoccupation grandissante face au plagiat. Il propose à l'ensemble des universités du Québec de se doter en commun d'un logiciel de détection propre à dépister les actes plagiaires, véritable fléau comme d'aucuns le pensent. La question du plagiat occupe aussi de temps à autre l'espace médiatique. On n'a qu'à penser au reportage de l'émission *Enquête* en 2008 sur le plagiat et la fraude⁵ qui relevait,

² On peut trouver ce rapport à l'adresse suivante :

http://responsable.unige.ch/rapportunige/RapportPlagiat_Unige2008.pdf

³ voir : <http://www.slate.fr/lien/59825/hommes-politiques-accuses-plagiat>, Page du 25/07/12 consultée le 15/08/12.

⁴ *Les logiciels de détection de similitudes : une solution au plagiat électronique ? Rapport du Groupe de travail sur le plagiat électronique présenté au Sous-comité sur la pédagogie et les TIC de la CREPUQ, décembre 2011.*

⁵ Gravel, Alain, Turcotte, Geneviève et Katherine Tremblay. 2008. « Tricheurs diplômés », *Reportage dans le cadre de l'émission Enquête*, Radio-Canada, 25 septembre.

entre autres choses, le cas du commerce de travaux universitaires que l'on peut acheter ou littéralement commander à des «spécialistes» de la discipline recherchée. On peut également faire référence à l'article de *Québec Science* d'avril-mai 2011, «Les faussaires de la dissertation», à celui du *Journal de Montréal* de juin 2010, «212 tricheurs épinglés» (à l'UQAM), et même à un article paru en Outaouais en janvier 2009 «Facile de tricher à l'université?». ⁶ Outre les travaux «achetés», il conviendrait surtout de parler des travaux bourrés de «copié-collé», accessibles sur Internet ou simplement des dissertations «recyclées» d'un cours à l'autre à l'insu des professeurs et des chargés de cours.

1.1 Le plagiat à l'UQO

Oublions la bonne vieille méthode de cacher ses notes de cours en dessous de son examen. Ce temps est bel et bien révolu, selon notre étudiant. Le temps est plutôt aux gadgets électroniques. "Aujourd'hui, tout le monde a des cellulaires. Et les messages textes en mode silencieux sont une petite merveille pour tricher. Il y a aussi les lecteurs mp3. Souvent on aime écouter de la musique en faisant nos examens, mais au lieu que ce soit nos albums préférés, c'est un enregistrement de nous-mêmes qui récite nos notes de cours à voix haute." Le fait que plusieurs professeurs et chargés de cours délèguent des "surveillants d'examen" qui, comme le dit l'expression, s'assurent de surveiller un groupe en examen donne beau jeu à ceux qui souhaitent contourner les règles.

Propos recueillis d'un étudiant en sciences sociales de l'UQO par un journaliste de *La Revue* du 14 janvier 2009 (Gatineau).

En comparant l'UQO à ce qui se faisait ailleurs, du moins par rapport aux universités qui s'étaient dotées d'une politique proactive face au plagiat, on pouvait, en 2009, au moment où se tenait l'atelier à l'UQTR, tirer les conclusions suivantes :

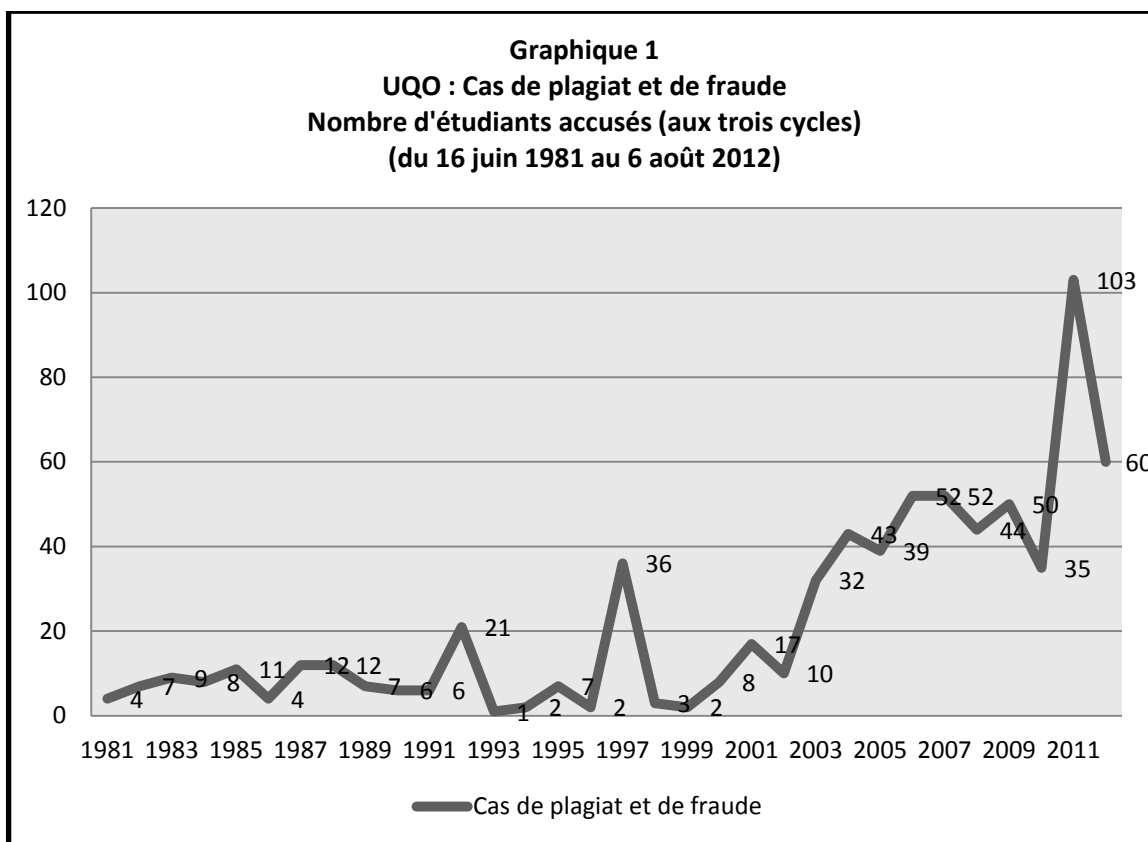
- Il n'existait à l'UQO aucune politique de prévention : aucune campagne d'information (à l'égard du plagiat et/ou du Règlement) n'avait été mise sur pied et aucune formation n'avait été conçue et offerte aux étudiants, encore moins aux professeurs et chargés de cours, si ce n'est le développement de compétences informationnelles via la formation offerte à la bibliothèque ou en ligne.

Les choses n'ont pas évolué à l'UQO depuis l'atelier de Trois-Rivières. En tout état de cause, l'expérience du comité de discipline en 2009 montrait depuis quelques années une progression des cas de plagiat rapportés par les professeurs et les personnes chargées de cours. Dans les faits, il nous est possible de recenser à l'UQO les cas de plagiat et de fraude depuis le 16 juin 1981, et ce, jusqu'au 6 août 2012. ⁷ Le graphique 1, présenté ci-

⁶ «212 tricheurs épinglés», Sébastien Ménard, *Journal de Montréal*, 23 juin 2010. «Facile de tricher à l'université? », *La Revue* du mercredi 14 janvier 2009 (Gatineau). Ces articles sont placés à l'annexe II.

⁷ *Cas de plagiat et de fraude soumis au comité de discipline depuis le 16 juin 1981*, Bureau du Secrétaire général, UQO, le 22 août 2012.

après, montre en un coup d'œil la progression d'année en année du nombre de cas, à savoir le nombre d'étudiants accusés de plagiat et parfois de fraude.



Source : tiré du document : *Cas de plagiat et de fraude soumis au comité de discipline depuis le 16 juin 1981*, Bureau du Secrétaire général, UQO, le 22 août 2012. **Nota** : année 2012 : nombre de cas (60), données recueillies jusqu'au 6 août 2012.

Une attention toute particulière doit être non seulement portée au nombre de cas, à la nature de l'acte plagiaire, mais aussi au cycle d'études auquel est inscrit l'étudiant (certificat, baccalauréat, maîtrise, doctorat). Si les cas de plagiat sont majoritairement le fait d'étudiants du 1^{er} cycle, force est de constater que, depuis l'année 2003, des étudiants cheminant au 2^e cycle et même certains inscrits au 3^e cycle ont été sanctionnés en vertu du *Règlement sur le plagiat et la fraude* de l'UQO. Bien sûr, cela va de pair avec l'augmentation importante à l'UQO des programmes de cycles supérieurs, mais le phénomène est inquiétant. Le tableau 1, présenté plus loin, donne le nombre d'étudiants accusés et leur cycle d'études. On pourra noter une accélération des cas de plagiat à partir de l'année 2004, notamment aux cycles supérieurs, mais avec une progression inégale. À partir de 2008, des accusations de plagiat commencent à être portées contre des étudiants inscrits au doctorat. Quoi qu'il en soit, de toutes les années pour lesquelles nous avons des statistiques, l'année 2011 atteint un sommet avec 103 accusations (dont 13 étudiants à la maîtrise, quatre (4) à un programme court de 3^e cycle et trois (3) au doctorat). Or, l'année 2012, déjà bien entamée (du 1^{er} janvier jusqu'au 6 août), recense 60 cas de plagiat ou de fraude, dont huit (8) à la maîtrise.

Bien que l'accès grand public à Internet ne débute qu'en 1995, les statistiques révèlent qu'avant cette date des cas de plagiat sont relevés au 1^{er} cycle. Le tableau 1 montre toutefois que la tendance au plagiat s'accélère en 2004, alors qu'il n'est plus question de «*Transcription d'extraits d'un volume sans en citer la référence*» (cas de 1983), mais bien de «*Reproduire et copier sur Internet sans en indiquer la référence*», bref du nouveau fléau du «copié-collé». Lorsque l'on examine la nature des actes plagiaires ou de fraude dans les programmes de 1^{er} cycle – toujours selon les statistiques fournies par le Bureau du Secrétaire général – on remarque des étudiants qui remettent des travaux identiques dans plus d'un cours ou dans le même cours, des travaux plagiés de sites Internet (ou copiés de livres avant les années 90), ainsi que des étudiants copiant l'un sur l'autre. On note aussi qu'il y a collusion ou tricherie lors des examens en classe. Au 1^{er} cycle, la problématique des travaux identiques et de la fraude (tricherie) aux examens demeure importante jusqu'en 2006, alors qu'à partir de 2007 on décèle une nette accélération du «copié-collé».

Aux cycles supérieurs, il est clair que «*Reproduire et copier sur Internet sans en indiquer la référence*» ou un acte de même nature constitue l'accusation la plus fréquente, et ce, même pour des étudiants cheminant au doctorat. Le tableau 2 que nous avons préparé (qui suit le tableau 1) expose, dans le cas des cycles supérieurs pour les années 2004 à 2012, le nombre d'étudiants accusés, le cycle d'études au sein duquel ils cheminaient, la raison de l'accusation et la sanction, s'il y a lieu.

Tableau 1
UQO : Cas de plagiat et de fraude
Nombre d'étudiants accusés et leur cycle d'études
(Du 16 juin 1981 au 6 août 2012) ⁸

	Certif	Bac	PC 2 ^e cycle	DESS	MA	PC 3 ^e cycle	Doc	Libre ⁹	Total
1981	2	1						1	4
1982	1	6							7
1983		7						2	9
1984		6						2	8
1985		11							11
1986		4							4
1987	1	11							12
1988	3	8							12
1989	2	5							7
1990	1	4						1	6
1991	1	5							6
1992	2	19							21
1993		1							1
1994	1	2							2
1995	2	4						1	7
1996		2							2
1997	6	30							36
1998	1	2							3
1999	1	1							2
2000		8							8
2001	3	14							17
2002	2	8							10
2003	4	23		1	4				32
2004	11	22		4	4			2	43
2005	12	22		3	1			1	39
2006	9	16			26			1	52
2007	11	32			7			2	52
2008	3	31			5		4	1	44
2009	13	22	2	1	11	1			50
2010	4	20		2	6	1	2		35
2011	18	64			13	4	3	1	103
2012	10	41			8			1	60 ¹⁰
Source : tiré du document : <i>Cas de plagiat et de fraude soumis au comité de discipline depuis le 16 juin 1981</i> , Bureau du Secrétaire général, UQO, le 22 août 2012.									

Début de
l'accès
grand
public à
l'Internet.

Accélération
du nombre
de cas,
surtout aux
cycles
supérieurs.

⁸ Nombre d'étudiants accusés (individus ou en équipe) : cela comprend les étudiants sanctionnés et non sanctionnés. Les étudiants inscrits à la «majeure» ont été comptés dans la section «Baccalauréat».

⁹ Étudiants libres.

¹⁰ Nombre atteint le 6 août 2012.

Tableau 2
Cas de plagiat et de fraude : Nombre d'étudiants accusés aux cycles supérieurs, raison de l'accusation et sanction/non-lieu (2004-2012)

Nb. d'étud. Accusés	Année/cycle aux études supérieures	Raison de l'accusation	Sanction/non-lieu
	2004		
1	<i>Maîtrise</i>	A obtenu verbalement la donnée du problème pour l'examen	Échec du cours
3	<i>Maîtrise</i>	Ont remis un travail plagié tiré d'un site Internet	Échec du cours
2	<i>DESS</i>	Ont obtenu verbalement la donnée du problème pour l'examen	Échec du cours
2	<i>DESS</i>	Ont remis un travail plagié tiré d'un site Internet	Échec du cours
	2005		
1	<i>Maîtrise</i>	Travail plagié de sites Internet	Échec du cours
2	<i>DESS</i>	Travaux des étudiants avec de nombreuses ressemblances et devait être un travail individuel	Non-lieu dans un cas/échec au cours dans l'autre
1	<i>DESS</i>	Falsification de relevé de notes	Suspension de 2 trimestres
	2006		
20	<i>Maîtrise</i>	Travail plagié sur des sites Internet	Échec du travail comptant pour 70 %
4	<i>Maîtrise</i>	Travail plagié sur Internet	Échec du travail (0 sur 30 %)
2	<i>Maîtrise</i>	Travail plagié d'un auteur	Échec du cours
	2007		
6	<i>Maîtrise</i>	Copié-collé	Échec du cours
1	<i>Maîtrise</i>	Partie du travail plagié	Échec au travail et échec au cours
	2008		
1	<i>Doctorat</i>	Travail copié d'un article sans citer la source	Échec au travail et échec du cours et suspension de 3 trimestres
1	<i>Doctorat</i>	Source plagiée	Non-lieu
1	<i>Doctorat</i>	Plagiat de textes à des tiers	Échec au travail et échec du cours et suspension de 3 trimestres
1	<i>Doctorat</i>	Avoir utilisé plusieurs passages sans avoir cité la source	Échec au travail et échec du cours et suspension de 3 trimestres
1	<i>Maîtrise</i>	Même travail dans 2 cours différents	Échec du travail et échec du cours
1	<i>Maîtrise</i>	Sources plagiées	Échec du travail et échec du cours
1	<i>Maîtrise</i>	Avoir utilisé des sources non identifiées provenant d'Internet	Échec du travail et échec du cours
1	<i>Maîtrise</i>	Copié-collé d'une recherche disponible sur Internet	Échec du travail
1	<i>Maîtrise</i>	Inconnue	Non-lieu

Nb. d'étud. Accusés	Année/cycle aux études supérieures	Raison de l'accusation	Sanction
	2009		
1	PC 3 ^e cycle	Sections empruntées à différentes sources	Échec du cours et suspension d'un trimestre
1	Maîtrise	Reproduit un texte d'un autre étudiant	Échec du travail
6	Maîtrise	Textes copiés sans en indiquer la source sur Internet – travail de groupe	Échec du cours
3	Maîtrise	Plagiat de différentes sources sans mention	Échec du cours
1	Maîtrise	Inconnue	Non-lieu
1	DESS	Plagiat de différentes sources sans mention	Échec du cours
1	PC 2 ^e cycle	Inconnue	Non-lieu
1	PC 2 ^e cycle	Larges passages copiés sur des sites Internet	Échec du cours
	2010		
1	Doctorat	Travail de fin de session – texte plagié	Échec du cours et suspension aux trimestres été et automne 2010
1	Doctorat	Texte plagié	Échec du cours et suspension d'un an
1	PC 3 ^e cycle	Reproduire ou copier sans en indiquer les auteurs et sur Internet	Échec du cours et suspension de 3 trimestres
1	Maîtrise	Travail copié sur Internet	Échec du cours
1	Maîtrise	Plagiat de différentes sources sans mention	Échec du cours
1	Maîtrise	Travail de session – deux passages plagiés	Non-lieu
1	Maîtrise	Travail plagié	Échec du cours et suspension de 2 trimestres
1	Maîtrise	Travail plagié d'un autre étudiant	Échec au cours et exclusion de l'UQO pour 5 ans
1	Maîtrise	Travail plagié de différentes sources sans en indiquer les références	Échec du cours et suspension de 3 trimestres
1	DESS	Travail plagié de différentes sources Internet et de pages de revues ou de livres	Échec du cours
1	DESS	Texte plagié	Échec du cours et suspension de 2 trimestres
	2011		
1	Doctorat	Reproduire et copier sur Internet sans en indiquer la référence	Échec du cours et suspension pour 3 trimestres
1	Doctorat	Reproduire une partie de texte sans en indiquer l'auteur	Non-lieu
1	Doctorat	Reproduire une partie de texte sans en indiquer l'auteur	Échec du cours et exclusion de l'Université pour une période de 3 ans
2	PC 3 ^e cycle	Reproduire et copier sur Internet sans en indiquer la référence	Échec du cours

Nb. d'étud. Accusés	Année/cycle aux études supérieures	Raison de l'accusation	Sanction
1	PC 3 ^e cycle	Reproduire et copier sur Internet sans en indiquer la référence	Échec du travail et suspension pour une période de 3 trimestres
1	PC 3 ^e cycle	Reproduire et copier sur Internet sans en indiquer la référence	Échec du cours et suspension pour 2 trimestres
5	Maîtrise	Reproduire et copier sur Internet sans en indiquer la référence	Échec du cours
2	Maîtrise	Reproduire une partie de texte sans en indiquer l'auteur	Échec du cours
1	Maîtrise	Reproduire et copier sur Internet sans en indiquer la référence	Échec du cours et suspension pour 2 trimestres
3	Maîtrise	Reproduire et copier sur Internet sans en indiquer la référence	Échec au cours et suspension d'un trimestre
1	Maîtrise	Reproduire et copier sur Internet sans en indiquer la référence	Échec du travail
1	Maîtrise	Falsifier un document	Exclusion pour une période de 5 ans
	2012 **		
2	Maîtrise	Reproduire et copier sur Internet sans en indiquer la référence	Échec du cours et suspension d'un trimestre
1	Maîtrise	Reproduire et copier sur Internet sans en indiquer la référence	Échec aux trois cours * et suspension pour 3 trimestres
1	Maîtrise	Reproduire et copier sur Internet sans en indiquer la référence	Exclusion pour 2 ans
1	Maîtrise	Reproduire et copier sur Internet sans en indiquer la référence	Échec aux 2 cours et suspension de 2 trimestres
1	Maîtrise	Reproduire et copier sur Internet sans en indiquer la référence	Échec du cours
1	Maîtrise	Reproduire et copier sur Internet sans en indiquer la référence	Échec aux 2 cours et suspension de 3 trimestres
1	Maîtrise	Reproduire et copier sur Internet sans en indiquer la référence	Échec du cours et suspension pour 3 trimestres

Source : tiré du document : *Cas de plagiat et de fraude soumis au comité de discipline depuis le 16 juin 1981*, Bureau du Secrétaire général, UQO, le 22 août 2012.

* Étudiant accusé simultanément dans trois (3) cours différents. ** Nombre atteint le 6 août 2012.

Pour l'UQO, tout comme pour les autres établissements d'enseignement de niveau universitaire, le problème du plagiat constitue un enjeu de taille. Certes, avant tout il en va de la réputation de l'Université, de la qualité du diplôme décerné, mais c'est aussi une question de justice et d'honnêteté ainsi que de confiance dans le rapport qu'entretiennent tous les membres de la communauté universitaire. D'ailleurs, le sondage effectué auprès des étudiants, des professeurs et des chargés de cours a montré que l'attitude la plus répandue face aux cas de plagiat soupçonnés ou avérés demeure un fort sentiment d'injustice et de frustration.

C'est dans ce contexte que le doyen des études de l'époque, M. Denis Hurtubise, a créé en février 2011 un groupe de travail ayant d'abord le mandat de dresser un état de situation du plagiat et de la fraude et ensuite, de proposer des **moyens** et des **stratégies** dans le but précis de **prévenir** et de **réduire** les cas de plagiat à l'UQO.

Le mandat du Groupe de travail sur la prévention du plagiat était le suivant :

Compte tenu des cas de plus en plus nombreux de plagiat que le comité de discipline de l'UQO est appelé à examiner, et ce, aux trois cycles, le groupe de travail sur la prévention du plagiat reçoit le mandat suivant :

- *Réfléchir à des moyens de prévention du plagiat et de la fraude, notamment par le biais de stratégies d'information et de formation auprès de la clientèle étudiante. Examiner tout outil de détection du plagiat qui serait propre à prévenir et à dissuader la réalisation de l'acte plagiaire. Enfin, recommander au doyen des études la mise en place de moyens et de stratégies utiles, à long terme, à la prévention et à la réduction du plagiat.*

1.2 Membres du Groupe de travail sur la prévention du plagiat

Le Groupe de travail sur la prévention du plagiat était composé de quatre (4) professeurs, de deux (2) chargés de cours, d'un étudiant (pour une partie des travaux), de l'adjointe au secrétaire général et conseillère juridique et d'un agent de recherche du Décanat des études, lequel a présidé les travaux du Groupe. Ces membres, qui ont été nommés le 10 février 2011 par le doyen des études, étaient les suivants :

Agent de recherche et président

André Régimbald, Décanat des études

Professeurs

Natalia Dankova, Département d'études langagières

Michelle Harbour, Département des sciences administratives

Mario Lepage, Département des sciences infirmières

Romaine Malenfant, Département de relations industrielles

Chargés de cours

René Bédard, Département des sciences de l'éducation

Pascal Sergent, Département des sciences administratives

Étudiant

Olivier Roy-Baillargeon, sciences sociales, 2^e cycle

Adjointe au secrétaire général et conseillère juridique

Lucie Villeneuve, Bureau du Secrétaire général

1.3 Déroulement des travaux

Les travaux du Groupe de travail se sont échelonnés du 23 février 2011 au 14 mai 2012, soit 12 rencontres d'une durée de deux (2) à trois (3) heures. La dernière séance du 14 mai 2012 devait toutefois durer six (6) heures. Les rencontres totalisent **36 heures** de discussions et de débats qui ont finalement mené aux recommandations proposées.

Ces discussions et ces débats ont d'abord été nourris par une recherche, menée à bien par un étudiant embauché par le Décanat des études, qui a collecté de l'information sur les moyens et les stratégies employés par les autres universités québécoises (et l'Université d'Ottawa) pour contrer le plagiat et la fraude. Les membres ont pu examiner les pratiques relativement aux **sanctions**, mais aussi et surtout l'**information** et la **formation** offertes aux étudiants et aux professeurs. Ont été également étudiés les **outils de détection utilisés**, les **clientèles ciblées** ainsi que l'existence ou non d'un **centre d'aide ou de suivi** s'occupant des étudiants fautifs ou ayant besoin d'aide. Les résultats de cette recherche, nous le rappelons, sont présentés dans un tableau synthèse se trouvant à l'annexe I. Bien que non exhaustives, ces précieuses informations ont tout de même aidé les membres du Groupe de travail dans leur réflexion sur les moyens et les stratégies pouvant s'appliquer à l'UQO.

Outre les résultats de cette recherche, les membres, en vue de trouver des moyens et des stratégies de prévention du plagiat et de la fraude, ont cru bon de lancer un sondage auprès des étudiants, des professeurs et des chargés de cours. Ce fut, à n'en pas douter, une démarche utile. Nous y reviendrons.

Les membres du Groupe de travail se sont de plus entretenus, via la vidéoconférence, avec la directrice du *Centre d'aide à la réussite* de l'UQAR, madame Élisabeth Haghebaert. Les membres ont trouvé les façons de faire à l'UQAR fort inspirantes. De plus, madame Haghebaert a bien voulu nous faire parvenir de précieux documents s'adressant aux étudiants et aux professeurs qui pourraient sans doute guider l'UQO dans ses futures démarches en vue de contrer le plagiat et la fraude.

Les membres ont par la suite examiné attentivement le Règlement sur le plagiat et la fraude de l'UQTR, de l'UQAR, de l'Université Laval, des HEC, de l'Université de Montréal, de l'Université Concordia, de l'Université de Sherbrooke, de l'Université McGill ainsi que de l'Université d'Ottawa. Ils ont étudié le *Règlement sur le plagiat et la fraude* de l'UQO et ils se sont penchés sur l'analyse et les avis formulés dans le rapport *Les logiciels de détection de similitudes : une solution au plagiat électronique ?* De plus, La *Politique relative à l'administration des examens écrits au 1^{er} cycle* de l'UQO a fait l'objet de discussions. Enfin, des documents produits par d'autres universités ont capté l'attention du Groupe de travail, notamment ceux créés par l'UQAR et l'Université d'Ottawa (*Guide de l'étudiant : L'intégrité dans les études*). Le lecteur est invité à consulter les documents de ces universités à l'annexe III.

Ces recherches et ces démarches ont fourni aux membres du Groupe de travail des éléments importants qui les ont inspirés dans leurs recommandations, lesquelles proposent à la direction de l'UQO une série de mesures et d'interventions devant prévenir et réduire le plagiat.

2. Sondages auprès des professeurs, des chargés de cours et des étudiants

2.1 Méthodologie

Les membres du Groupe de travail ont convenu qu'il était dans l'intérêt du projet d'impliquer la communauté universitaire dans la démarche de réflexion sur la question du plagiat et de la fraude et des moyens de les prévenir. Il s'agissait d'aller sonder l'opinion des **professeurs**, des **personnes chargées de cours** et l'ensemble des **étudiants** de l'UQO (inscrits aux trois cycles) pour vérifier, dans un premier temps, leur perception quant à la problématique du plagiat et de la fraude (en général et à l'UQO) et, dans un second temps, de voir quels moyens ils proposaient (et/ou ils utilisaient, dans le cas des professeurs et des chargés de cours) en vue de prévenir et de dissuader la réalisation de l'acte plagiaire. Pour ce faire, les membres du Groupe de travail ont conçu deux questionnaires : le premier pour les professeurs et chargés de cours, le second pour les étudiants. C'est au moyen de l'outil *Survey Monkey* que le sondage a été réalisé aux mois de mai et juin 2011 auprès du corps professoral, des chargés de cours et des étudiants évoluant aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme. Quelques jours avant l'envoi des questionnaires, un courriel explicatif a été expédié à l'ensemble des personnes sondées dans le but, d'abord, de signaler l'existence du Groupe de travail et, ensuite, de présenter son mandat et d'annoncer l'envoi prochain d'un questionnaire en ligne.

Le questionnaire a été expédié une première fois le 12 mai aux étudiants, et le 16 mai aux professeurs et chargés de cours avec une date butoir se situant le 6 juin. Avant la fin du sondage, un second courriel a rappelé la démarche en cours et sollicité la participation de tous. Il est à noter que le syndicat des professeurs et celui des chargés de cours de l'UQO ont été avisés le 2 mai 2011 de l'existence du Groupe de travail, de la démarche en cours et du sondage qui devait être lancé sous peu.

Finalement, **99** professeurs et personnes chargées de cours ont répondu au sondage ainsi que **457** étudiants de tous les cycles.

Il convient de préciser que la majorité des étudiants ayant répondu étaient inscrits au 1^{er} cycle. Les répondants se répartissent de la façon suivante : 324 répondants ou 72,5 % au 1^{er} cycle; 107 répondants ou 23,9 % au 2^e cycle; 16 répondants ou 3,6 % au doctorat, pour un total de 447 répondants (sur 457) qui ont bien voulu indiquer leur cycle d'études. Le nombre de répondants démontre sans l'ombre d'un doute le grand intérêt, pour ne pas dire l'inquiétude de la communauté universitaire face au plagiat et à la fraude.

2.2 Constats

Sans entrer dans le détail des résultats des sondages – le lecteur ayant le loisir d’en prendre connaissance dans le document *Analyse et synthèse* ou le *Sommaire exécutif*, lesquels accompagnent le présent rapport – il est à propos ici de signaler les faits significatifs ou les constats qui sont ressortis de cet exercice et qui ont contribué aux réflexions menées au sein du Groupe de travail. Outre le fait que la participation des professeurs, des personnes chargées de cours et des étudiants ait été au-delà de nos espérances, les sondages ont révélé, tant chez le personnel enseignant que chez les étudiants, des attitudes, des opinions et des perceptions (pour ne pas dire des faits troublants) que la direction de l’UQO ne peut ignorer.

En ce qui concerne le **personnel enseignant**, à savoir les professeurs et les personnes chargées de cours, ces constats sont les suivants :

- La grande majorité considère que le plagiat et la fraude sont des problèmes sur lesquels l’UQO doit intervenir.
- Plusieurs jugent le phénomène aussi important à l’UQO qu’ailleurs dans les autres universités.
- Pour la très grande majorité, la responsabilité de lutter contre le plagiat et la fraude incombe avant tout aux professeurs et aux chargés de cours.
- Certains font remarquer que la lutte semble inégale d’un département à l’autre et que les professeurs joueront un rôle proactif face au plagiat notamment s’ils disposent d’outils adéquats.

Le personnel enseignant juge qu’il y a des **raisons** qui les empêchent de dénoncer les cas de plagiat ou de fraude. Ces raisons sont les suivantes :

- Les tracas administratifs et le temps consacré à la préparation du dossier.
- Le stress et le harcèlement dont peut faire l’objet le professeur ou le chargé de cours qui dénonce.
- La «peur» qui est souvent citée comme un élément susceptible de freiner la dénonciation du plagiat ou de la fraude : «*peur de se trouver dans une situation controversée*» et peur de «*l’atteinte à la réputation via les médias sociaux*».
- Les cas de plagiat qui arrivent en fin de trimestre lors d’une période fort chargée; les délais paraissent courts en regard de l’ensemble des tâches à accomplir.
- La procédure est considérée comme «chronophage» ou le processus est jugé «trop lourd», «complexe».
- La «*difficulté de documenter le fait* (du plagiat) *de façon évidente ou hors de tout doute*»; le problème du «manque de preuve» est souvent rapporté.

- Les «*désagréments et les tensions entre le professeur et l'étudiant*» et le fait que, après le jugement du comité de discipline, le professeur ou le chargé de cours se retrouve «seul» face au problème, et face à l'étudiant.¹¹
- Le manque de soutien de l'UQO est parfois signalé (manque de formation à l'embauche pour détecter le plagiat ou le prévenir); méconnaissance parfois du processus mis en place par l'UQO pour le traitement des cas (comité de discipline).

La connaissance du **Règlement et de la procédure** au comité de discipline pose aussi problème :

- Professeurs et chargés de cours méconnaissent ou ne comprennent pas bien le rôle et le pouvoir du comité de discipline.
- Le travail du comité de discipline est perçu comme lent, «inefficace»; le processus de dénonciation «trop long» ou «trop bureaucratique», ou bien pénalisant pour les professeurs.
- On dénonce le fait que les cas de plagiat sont «cachés» et que s'ils sont si nombreux, on se demande pourquoi on en entend si peu parler à l'Université.
- Il est possible de noter chez plusieurs une méconnaissance des sanctions prévues au Règlement de l'UQO. Ainsi, l'«échec au cours» en cas de plagiat apparaît nettement insuffisant aux yeux de certains, alors que pour d'autres, cette sanction est exigée, pensant qu'elle n'existe pas dans le Règlement !
- Certains sont perplexes quant au «doute raisonnable» qui anime les membres du comité de discipline lors du traitement des cas.

En ce qui concerne les **étudiants** (aux trois cycles), ces constats sont les suivants :

- Une bonne partie des étudiants ont déclaré être conscients de la problématique du plagiat, mais un nombre quasi égal nie que ce soit un problème (dans une proportion qui atteint presque 50/50).
- Plusieurs disent ne pas avoir entendu parler – ou si peu – des cas de plagiat à l'UQO, ou ils en entendent surtout parler de la bouche même des professeurs ou des chargés de cours.
- Le sondage auprès des étudiants a révélé ce qui n'était pas attendu, à savoir des dénonciations de tricherie en masse dans le cas des examens se déroulant en classe. Beaucoup déplorent en effet le plagiat et la tricherie aux examens – notamment grâce aux **gadgets électroniques** de toutes sortes et par d'autres

¹¹ Un étudiant écrit dans la section «*Autres commentaires*» : «Plusieurs professeurs et chargés de cours refusent de présenter les problèmes de fraude au comité de discipline. Il déplore, et avec raison, le manque complet de soutien de l'Université dans ce dossier. Une fois la décision du comité de discipline rendue, le professeur ou le chargé de cours se retrouve seul avec l'étudiant».

moyens classiques (sorties aux toilettes, verres transparents, etc.) –, pratiques qu'on juge injustes, malhonnêtes, pour ne pas dire indignes.

- On déplore aussi le manque de surveillance ou la surveillance inadéquate – ainsi que les locaux exigus – lors des examens en classe, en particulier ceux administrés à la fin d'un trimestre.
- Les étudiants jugent sévèrement le traitement inégal d'un professeur à l'autre, d'un département à l'autre de l'application des règles lors des examens en classe (notamment l'utilisation des gadgets électroniques et les sorties aux toilettes). En fait, on dénonce l'application incohérente de la *Politique relative à l'administration des examens écrits au 1^{er} cycle*.
- Il semble y avoir confusion chez les étudiants entre le «plagiat», la «fraude» (notamment la «tricherie» aux examens) et la simple utilisation, d'un trimestre à l'autre, de matériel puisé à l'intérieur d'anciens travaux pour les recycler dans de nouveaux travaux; cette dernière pratique n'étant pas considérée par certains comme grave ou simplement de la fraude (dans le sens du *Règlement concernant le plagiat et la fraude* de l'UQO).
- Les étudiants semblent non seulement méconnaître l'existence du Règlement sur le plagiat et la fraude (plusieurs en connaissent l'existence, d'autres non), mais surtout les sanctions qui s'y rattachent.

2.3 Suggestions des professeurs, des chargés de cours et des étudiants

Après avoir pris en compte ces faits ou ces constats, les membres du Groupe de travail ont également étudié les suggestions qui ont été formulées par le personnel enseignant et par les étudiants quant aux **moyens** ou aux **stratégies** que l'UQO devrait employer dans le but de **détecter** et de **prévenir** le plagiat et la fraude. Ces suggestions ont été retenues parce qu'elles faisaient consensus parmi les répondants. Elles ont, assurément, été fort utiles pour en arriver aux recommandations proposées.

Dans le cas des **professeurs et des chargés de cours**, nous avons retenu les suggestions suivantes :

- Utilisation, à l'Université, d'un logiciel de détection; on pense que ce type de logiciel ferait épargner un temps précieux aux enseignants et permettrait d'accumuler, dans certains cas, des preuves suffisantes.
- Offrir de la formation ou communiquer les moyens existants pour détecter le plagiat.
- Diffuser de l'information sur le Règlement existant à l'UQO sur le plagiat et la fraude.
- Que les examens de fin de session se déroulant en classe se fassent lors d'une période d'examen officielle, du moins dans de «grands locaux», et ce, en vue de supprimer le copiage.
- Augmenter le nombre de surveillants lors des examens en classe.

- Que les directives émanant de l'UQO soient clairement explicitées dans les plans de cours (ex. : interdiction des téléphones cellulaires, de se rendre aux toilettes, etc.).
- Augmenter la formation (sur ce qu'est le plagiat) du côté des étudiants et même des professeurs et des chargés de cours.
- Lancer auprès des étudiants des campagnes soutenues de sensibilisation (ex. : atelier midi portant sur le plagiat), et ce, en collaboration avec le personnel enseignant.
- Faire connaître régulièrement à l'ensemble de la communauté universitaire, les cas de plagiat et de fraude : entre autres choses, rapport annuel sur les statistiques et les types de sanction.
- Ne pas banaliser le plagiat et encourager le personnel enseignant à dénoncer les cas de plagiat et de fraude.
- Favoriser les échanges d'information sur les cas dépistés entre professeurs et chargés de cours.

Dans le cas des **étudiants** (aux trois cycles), nous avons retenu les suggestions suivantes :

- La tricherie aux examens : plusieurs suggèrent plus de surveillance aux examens, des locaux plus grands ainsi que l'assignation aléatoire des places (en utilisant le numéro de l'étudiant), ou partager le groupe en deux dans des locaux différents.
- Interdire les gadgets électroniques, notamment les téléphones cellulaires, lesquels sont propices à la tricherie lors des examens.
- Que les professeurs et les chargés de cours ne donnent jamais le même examen d'une année à l'autre (lequel peut se retrouver sur Internet...).
- On conseille des campagnes de sensibilisation et même des sessions obligatoires («à l'admission dans un programme», par exemple) sur ce qu'est le plagiat.
- Publiciser les cas de plagiat, ce qui aurait un caractère dissuasif.
- Recevoir de l'UQO de l'information (par voie électronique, par exemple) sur ce qu'est le plagiat.
- L'UQO devrait adopter un guide institutionnel expliquant ce qu'est le plagiat, comment l'éviter, lequel enseignerait surtout les diverses techniques pour citer les auteurs (première source, seconde source, etc.).
- Que les professeurs et les chargés de cours prennent du temps au début de chaque nouveau cours (en début de trimestre) pour expliquer ce qu'est le plagiat.
- Interdire les sorties aux toilettes lors des examens : l'ensemble des étudiants du 1^{er} cycle dénoncent vivement ces sorties et remarquent les disparités dans la pratique entre les départements et les professeurs ainsi que les chargés de cours.

3. Les recommandations

C'est donc après avoir étudié ce qui se faisait ailleurs au Québec en matière de lutte contre le plagiat et la fraude et pris connaissance d'un ensemble de documents utiles, en plus d'avoir considéré les faits rapportés dans les sondages ainsi que les suggestions formulées par le personnel enseignant et les étudiants, que les membres du Groupe de travail en sont venus à retenir un ensemble de recommandations. Les membres sont d'avis que ces recommandations, au nombre de 23, constituent autant de moyens et de stratégies efficaces en mesure de **prévenir** et de **réduire** le plagiat et la fraude à l'UQO. Il en va, comme le disait un étudiant, de la «*qualité des futurs professionnels formés par l'UQO ainsi [que de] la réputation de l'institution en question*».

Les membres du Groupe de travail ont retenu les recommandations suivantes qui visent la prévention, l'information et la formation, ainsi que la révision du Règlement :

A) Prévention

1. Doter l'Université d'un **logiciel de détection** conformément à l'avis du Groupe de travail sur le plagiat électronique de la CREPUQ dans son rapport intitulé : *Les logiciels de détection de similitudes : une solution au plagiat électronique ?* (décembre 2011).

Quel que soit le choix de l'Université, l'adoption d'un tel logiciel serait susceptible de faire épargner un temps précieux aux enseignants et d'accumuler, dans certains cas, des preuves suffisantes.

2. Créer, pour les nouveaux étudiants, un **module et un questionnaire formatifs obligatoires en ligne sur le plagiat**.
3. Adopter, pour l'ensemble des étudiants de l'UQO, un **guide institutionnel** expliquant ce qu'est le plagiat et la fraude et indiquant les façons d'éviter le plagiat (exemple : guide Dugest, voir annexe IV).
4. Créer un **guide pour les professeurs et les chargés de cours**, incluant les façons de diversifier les travaux exigés dans le but de prévenir le plagiat et la fraude.
5. Offrir aux professeurs et aux chargés de cours des **ateliers de formation** sur la question du plagiat et de la fraude, de même que sur le fonctionnement du comité de discipline.
6. Mettre sur pied pour l'ensemble de la communauté universitaire – mais en ciblant tout particulièrement les étudiants – **des rencontres et débats sur les formes de plagiat** (accidentel, intentionnel, cyberplagiat, autoplaciat, etc.), ainsi que sur le Règlement et les sanctions.

7. Constituer une **liste de personnes ressources** vers lesquelles professeurs et chargés de cours pourraient se tourner en vue de recevoir des conseils sur la détection des cas de plagiat ou de fraude.
8. **Réviser, mettre à jour et appliquer** la *Politique relative à l'administration des examens écrits au 1^{er} cycle* en vue de contrer les nombreuses tricheries lors des examens en classe – notamment à l'aide des gadgets électroniques de toutes sortes (*téléphone intelligent, lecteur MP3, etc.*) – ; de nombreuses tricheries ayant été révélées par le sondage effectué auprès des étudiants.

Nous recommandons fortement d'étendre cette Politique **aux cycles supérieurs**.

9. Advenant la révision de la *Politique relative à l'administration des examens écrits au 1^{er} cycle*, **inclure obligatoirement dans les plans de cours** l'interdiction des téléphones cellulaires, des gadgets électroniques de toutes sortes (*téléphone intelligent, lecteur MP3, etc.*), sauf ceux permis à l'examen; interdiction ou non de sorties de la classe en cours d'examen, etc.
10. **Inclure obligatoirement dans les plans de cours** le *Règlement concernant le plagiat et la fraude*, notamment la liste de ce qui est considéré comme plagiat et/ou fraude (article 2 «*Définitions*») et des sanctions imposées aux étudiants fautifs (article 6 «*Sanctions*»).
11. **Augmenter le nombre de surveillants** lors des examens en classe.
12. Établir des règles **uniformes et efficaces** de surveillance des examens.
13. Mettre en place les structures appropriées pour que les salles de classe ne soient **pas occupées à plus de 50 % lors des examens**.

B) Information

14. **Diffuser de l'information**, ciblant l'ensemble de la communauté universitaire, mais tout particulièrement les étudiants, sur le **Règlement existant** à l'UQO sur le plagiat et la fraude, ainsi que sur l'existence et le rôle du comité de discipline.

Créer à cet effet un site **Internet institutionnel accessible** sur la page Web de l'association générale des étudiants (AGE).

15. Lancer auprès des étudiants des **campagnes de sensibilisation sur le plagiat et la fraude** (ex. : affiches à travers l'Université, utilisation des écrans de télévision et de grands écrans; cafétéria, café-bar Le Tonik; REEL Radio, atelier midi portant sur le plagiat, etc.), et ce, en collaboration avec le personnel enseignant ou d'autres membres du personnel de l'Université.

16. **Faire connaître à l'ensemble de la communauté universitaire**, certaines données sur les cas de plagiat et de fraude ainsi que les types de sanctions imposées.
17. **Donner aux directions des départements certaines données sur les cas de plagiat et de fraude** ainsi que les types de sanctions imposées et que cette information soit transmise *verbalement* lors des assemblées départementales.

C) Formation

18. Offrir aux cycles supérieurs un séminaire optionnel sur **l'intégrité intellectuelle**.
19. Proposer aux étudiants une **meilleure formation** sur l'intégrité intellectuelle et l'éthique de la recherche **à l'intérieur des cours de méthodologie** offerts à tous les cycles.
20. **Créer un Bureau de la réussite étudiante**
 - Attendu les services aux étudiants à l'UQO;
 - Attendu l'existence du CAFEM;
 - Attendu les besoins en ce qui concerne la prévention du plagiat et de la fraude;
 - Attendu les difficultés des étudiants en ce qui a trait au français écrit ainsi qu'aux façons appropriées de citer et de paraphraser et les problèmes de plagiat qui y sont souvent reliés.

Il est recommandé que l'UQO, en s'inspirant de l'expérience de l'UQTR (*Bureau de la réussite étudiante*) et de l'UQAR (*Centre d'aide à la réussite*), se dote d'un **Bureau de la réussite étudiante**, lequel constituerait un guichet unique de soutien aux étudiants.

D) Règlement concernant le plagiat et la fraude de l'UQO ¹²

21. Ajouter au *Règlement concernant le plagiat et la fraude* les sanctions suivantes :

- a) Un **atelier** sur l'intégrité intellectuelle ainsi que sur les façons d'éviter le plagiat et la fraude.
- b) La **réprimande écrite**.
- c) Échec pour le travail faisant l'objet de la sanction **avec la note de passage comme note maximale pour le cours**.
- d) La perte de toute possibilité de bourse offerte par l'Université pour une année.
- e) La perte de toute possibilité de bourse offerte par l'Université jusqu'à l'obtention du diplôme.
- f) Annulation d'un grade, diplôme, certificat ou attestation.

22. Ajouter à l'alinéa 6.1 de la section 6 du *Règlement concernant le plagiat et la fraude*, la précision suivante (en gras) : « Dans le choix de la recommandation d'une sanction, le comité de discipline devra notamment tenir compte de la nature de l'acte et, s'il y a lieu, du nombre d'actes commis par l'étudiant **et de son cycle d'études**. »

E) Projet intégré institutionnel

23. En vue de la mise en œuvre et du suivi des recommandations émises, mettre en place à l'UQO un **projet intégré institutionnel**, en s'inspirant des modèles retenus dans le rapport du Groupe de travail sur le plagiat électronique de la CREPUQ (modèle de l'Université de Genève et modèle *Academic Integrity Service* du Royaume-Uni). Ces modèles ont le mérite de réunir et de mobiliser l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire en vue d'éradiquer les pratiques inacceptables.

On trouvera à l'annexe V des graphiques représentant le modèle de l'Université de Genève et le modèle *Academic Integrity Service* du Royaume-Uni.

¹² Afin de formuler leurs recommandations à l'égard du *Règlement concernant le plagiat et la fraude* de l'UQO, les membres du Groupe de travail ont consulté et se sont inspirés des sanctions qui se trouvent actuellement dans le règlement des universités d'Ottawa, de Montréal, des HEC; des universités Concordia et Laval, ainsi que de l'UQTR et de l'UQAR.

4. Conclusion

Comme nous l'avons déjà souligné, pour l'UQO, tout comme pour les autres établissements d'enseignement, le problème du plagiat et de la fraude est important. Il constitue un enjeu de taille. Bien qu'il soit manifeste qu'il en va de la réputation même de l'Université et de la qualité du diplôme décerné, c'est aussi une question de justice et d'honnêteté ainsi que de confiance dans le rapport qu'entretiennent tous les membres de la communauté universitaire. Les membres du Groupe de travail sont d'avis que l'UQO gagnerait à faire connaître d'abord, à l'ensemble de la communauté universitaire, le *Règlement concernant le plagiat et la fraude* ainsi que l'existence et le fonctionnement du comité de discipline. L'Université gagnerait également à s'investir dans une démarche proactive qui serait propre à offrir aux étudiants, aux professeurs et aux chargés de cours **information** et **formation** sur ce qu'est le plagiat, sa nature et ses conséquences, et cela, dans un esprit de **prévention**. Enfin, l'UQO aurait tout intérêt à lancer un **Projet intégré institutionnel** – en s'inspirant notamment du modèle de l'Université de Genève – lequel aurait le net avantage de susciter la collaboration et la mobilisation de l'ensemble de la communauté universitaire face à l'un des enjeux éthiques de l'heure dans le monde de l'éducation.

Les membres du Groupe de travail jugent que l'UQO devrait créer rapidement un **comité d'intervention** pouvant réunir le personnel déjà engagé aux Services aux étudiants, la conseillère pédagogique œuvrant au Décanat de la gestion académique, en plus de professeurs, de chargés de cours et de représentants des étudiants. Ce comité d'intervention aurait la tâche de mettre en œuvre les recommandations qui ont été formulées dans ce rapport. Or, quelle que soit la voie que l'UQO voudra emprunter, il est clair que le temps d'agir est venu, d'autant plus que l'inertie a un coût.

ANNEXES

ANNEXE I

Prévention du plagiat et de la fraude : tableau synthèse des universités

Stratégies de prévention					UQAR 2010		UQAR 2009		UQAR 2010	
	UQTR 2009	UQTR 2010	UQAM 2009	UQAM 2010	UQAM 2009	UQAM 2010	UQAR 2009	UQAR 2010	UQAR 2009	UQAR 2010
1. Information	Campagne sensibilisation ou enquête, définition de l'acte-plagiat, débat sur les conséquences et sanctions liées au plagiat, règlement ou code de conduite (1 ^{er} cycle et cycles supérieurs).	Synthèse de deux règlements (1 ^{er} et cycles supérieurs) en un seul. Ce dernier sera en vigueur en septembre 2011	Campagne sensibilisation et de promotion (module d'info), discussion avec les étudiants, règlement n°18 sur les infractions académiques et la charte des droits et responsabilités des étudiants (code d'honneur)	Idem	Idem	Idem	Rencontre, débat sur la pratique de la recherche, formes de plagiat (accidentel, intentionnel, cyber plagiat, auto plagiat), les sanctions, règlements 5 et 6.	Idem	Idem	Idem
2. Formation	Questionnaire formatif en ligne, site de la bibliothèque, rédaction, bonnes pratiques de citation.	Idem	Info sphère, module de formation obligatoire aux règles de citations et compétences informationnelles, soutien aux étudiants en difficultés (guides, ateliers de rédaction), site de la biblio	Idem	Idem	Idem	Utilisation du tutoriel info sphère, biblio; Apprendre à citer correctement ses sources.	Idem	Idem	Idem
3. Sanctions	Annulation du travail/épreuve, exclusion du cours, mention d'échec, mention sur diplôme, etc.	Idem	Mise en probation au renvoi de l'Université (suspension, expulsion définitive, échec au cours ou à l'activité créditée, etc.)	Idem	Idem	Idem	Liée à la gravité de l'infraction avec ou sans préméditation : zéro, mention échec, exclusion de l'université, etc.	Idem	Idem	Idem
4. Outil(s) et ou moyens de détection	<i>Compilatio</i> (magister et studium).	Idem	Indices (différence style de rédaction, absence de référence...), moteurs de recherche, logiciel spécialisé (lequel ?)	Idem	-	-	<i>Compilatio</i> (magister et studium) : 80 personnes ont un compte, seuls 30 l'utilisent (en cas de doute).	Idem	Idem	Idem
5. Clientèle ciblée	Professeurs, chargé de cours, étudiants.	Idem	Professeurs, chargé de cours, étudiants	Idem	Idem	Idem	Professeurs, chargé de cours, étudiants.	Idem	Idem	Idem
6. Instance ou organe d'aide, de suivi	Comité de discipline Bureau de la réussite étudiante.	En 2011, le secrétariat général s'occupera de l'application du Règlement.	Comité de discipline facultaire et comité institutionnel de discipline	Comités de discipline facultaire et institutionnelle	Idem	Idem	Centre d'aide à la réussite.	Idem	Idem	Idem

Stratégies de prévention	LAV		HEC		UQAC	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
1. Information	Tutoriel Infosphère Site de la bibliothèque, la sensibilisation des étudiants, règlement des études.	Idem	Camp. de sensibilisation sur différentes formes du plagiat, ses conséquences, Affiches, bannières, dépliant explicatif, bornes d'info. et écrans vidéo, règlement disciplinaire	Idem	--	--
2. Formation	Apprendre à citer les sources, diversifier les travaux exigés (prof.).	Idem	Méthodologie de recherche, rappel du règlement disciplinaire au début des cours	Idem	--	--
3. Sanctions	Échec, suspension, expulsion, rappel du diplôme.	Idem	Zéro, échec à un cours, suspension, exclusion, expulsion, annulation du grade ou du diplôme	Idem	--	--
4. Outil de détection	<i>Turnitin</i> /Fac.Sc.Ad.	Idem	-	Idem	--	--
5. Clientèle ciblée	Professeurs, chargé de cours, étudiants.	Idem	Étudiants de tous les programmes et de la communauté HEC, chargé de cours et professeurs	Idem	--	--
6. Instance ou organe d'aide, de suivi	Comité de discipline.	Idem	Comité des programmes (celui-ci informe le conseil pédagogique de sa décision)	Idem	--	--

Stratégies de prévention						
	UQAT 2009	UQAT 2010	UdeM 2009	UdeM 2010	Sherbrooke 2009	Sherbrooke 2010
1. Information	Règlement des études, guides d'information.	Idem	Campagne de sensibilisation, infosphère.	Idem	Réflexion sur plagiat, Règlement de l'Université.	Idem
2. Formation	Règlement des études Rappel de la méthodologie de recherche.	Idem	Règlement disciplinaire.	Idem	Ateliers de formation, formation à la recherche, à la rédaction.	Idem
3. Sanctions	Échec, expulsion ou suspension, retrait ou rappel du diplôme.	Idem	Note « F », soit échec, suspension ou renvoi de l'Université, réprimande ou révocation du diplôme.	Idem	De la reprise d'une activité pédagogique au renvoi pur et simple de l'Université.	Idem
4. Outil de détection	Officiellement, n'existe pas, mais certains professeurs l'utilisent à titre individuel.	Idem	--	--	Non utilisé.	Idem
5. Clientèle ciblée	Professeurs, chargé de cours, étudiants.	Idem	Professeurs, chargé de cours, étudiants.	Idem	Personnel enseignant, directrices et directeurs de recherche, responsables de programmes, membres de l'association du personnel administratif et professionnel.	Idem
6. Instance ou organe d'aide, de suivi	Secrétariat général fait le suivi des cas litigieux.	Idem	Secrétariat général, Comité sur l'intégration, le plagiat ou la fraude (CIPF) du vice-rectorat des affaires académiques.	Idem	Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, comité de discipline ou des études.	Idem

Stratégies de prévention	Mc Gill 2009	Mc Gill 2010	Concordia 2009	Concordia 2010			
1. Information	Livre vert 2009.	-Manuel de 2010 sur les droits et responsabilités des étudiants (livre vert) -Guide aux étudiants 2010-2011.	Un test obligatoire (Jeu questionnaire) / intégrité académique.	Idem			
2. Formation	- Sur le sens de l'intégrité académique, les conséquences de sa violation -Livre vert (chapitre 6, section III, article 15-16).	Idem	- Guide de citation (en ligne/bibliothèque) -Code de conduite pédagogique.	Idem			
3. Sanctions	-Existe un organigramme qui illustre le processus disciplinaire de l'Université.	Idem	Lettre de réprimande, reprise de l'examen ou du travail, zéro, échec sans droit d'examen supplémentaire, suivre 24 crédits supplémentaires. NB : si second délit de plagiat : jusqu'à 3 ans de suspension ou expulsion de l'Université.	Idem			
4. Outil de détection	<i>Turnitin</i>	Idem	---	Idem			
5. Clientèle ciblée	Etudiants, corps enseignants, chercheurs.	Idem	Etudiants, corps enseignants (professeurs, chargés de cours)..	Idem			
6. Instance ou organe d'aide, de suivi	Bureau du doyen associé de chaque faculté, conseiller pédagogique, bureau du médiateur.	Idem	En cas de suspicion : rencontre avec le doyen associé. En cas de second délit, si contestation de la sanction : audition devant la commission d'appel (composé de 3 profs et de 2 étudiants)	Idem			

Université

Stratégies de prévention	U OTTAWA 2009	U OTTAWA 2010
1. Information	Guide de rédaction des travaux universitaires, responsabilité de l'étudiant à comprendre la politique de l'Université sur la fraude scolaire.	Idem
2. Formation	Appui au succès scolaire.	Idem
3. Sanctions	Note « F » ou zéro, suspension ou expulsion de la faculté ou révocation du diplôme.	Idem
4. Outil de détection	-	Idem
5. Clientèle ciblée	Professeurs, chargé de cours, étudiants.	Idem
6. Instance ou organe d'aide, de suivi	Centre d'aide à la rédaction des travaux universitaires.	Idem

Questions / téléphone

En rapport avec le phénomène du plagiat :

1. Qu'est-ce qui a été fait en 2009 ? Y a-t-il eu modification, ajout en 2010 ?
2. Qu'est-ce qui est fait en rapport avec l'information d'une part et la formation d'autre part ?
3. Qui est ciblé (clientèles) par vos actions de prévention contre le plagiat?
4. Existe-t-il un outil de détection ou logiciel anti plagiat ? Si oui lequel ? Est-il utilisé par un seul département ou par toute l'université ?
5. Existe-t-il un comité de discipline, d'aide à la réussite, de suivi ou de prévention ?

NB : Vu l'ampleur du phénomène, la Conférence des recteurs et des principaux des universités québécoises (CREPUQ) a unanimement décidé d'établir des actions concertées.

ANNEXE II

Articles de journaux ou de revues faisant référence à la problématique du plagiat au Québec



La Revue du mercredi (Gatineau), no. Vol: 50 No: 39
Dossiers, mercredi, 14 janvier 2009, p. 4

Facile de tricher à l'université? Un étudiant de l'UQO se confie à La Revue

Michel Moyneur

Dans une société où l'on accorde plus souvent de l'importance à la performance et aux résultats plutôt qu'à l'effort, pas étonnant de voir des étudiants universitaires prendre tous les moyens à leur disposition pour décrocher les meilleures notes possibles, pour arriver à leurs fins.

Étienne fréquente l'Université du Québec en Outaouais depuis quelques années. Comme bien d'autres, il travaille à temps partiel pour gagner un peu d'argent de poche et défrayer ses frais de scolarités. Et comme certains, Étienne - nom fictif - prend quelquefois les moyens nécessaires pour réussir ce qui lui apparaît ardu comme examen ou travail de session. Étudiant au département des sciences sociales, il a accepté de livrer à La Revue ses expériences personnelles en matière de plagiat.

Les examens

"Au niveau des examens, ça peut-être un peu plus difficile de plagier quand c'en est un de compréhension. Mais il y a des professeurs qui préfèrent la technique de l'éponge; ils veulent qu'on soit capable de retranscrire toutes tes notes de cours dans un examen. Et ça, ça ne demande pas une compréhension, mais de la mémorisation. Et, nous (les étudiants), ont trouvé qu'il n'y a pas de notion éducative de prendre un document et de l'apprendre par coeur

pour le retranscrire tel quel. Donc, on a chacun nos façons de manifester contre ce système un peu défaillant."

Oublions la bonne vieille méthode de cacher ses notes de cours en dessous de son examen. Ce temps est bel et bien révolu, selon notre étudiant. Le temps est plutôt aux gadgets électroniques.

"Aujourd'hui, tout le monde a des cellulaires. Et les messages textes en mode silencieux sont une petite merveille pour tricher. Il y a aussi les lecteurs mp3. Souvent on aime écouter de la musique en faisant nos examens, mais au lieu que ce soit nos albums préférés, c'est un enregistrement de nous-mêmes qui récite nos notes de cours à voix haute."

Le fait que plusieurs professeurs et chargés de cours délèguent des "surveillants d'examen" qui, comme le dit l'expression, s'assurent de surveiller un groupe en examen, donne beau jeu à ceux qui souhaitent contourner les règles.

"Les professeurs sont aussi paresseux que les étudiants parce que, souvent, ils ne se donnent même pas la peine de venir surveiller les examens eux-mêmes. Au lieu de ça, ils engagent des surveillants d'examen; des étudiants qui, pour un salaire minimum, sont prêts à venir s'asseoir pendant trois heures de temps à lire le

journal devant une classe. Ces surveillants se foutent totalement de ce qui se passe à part peut-être des avions en papier."

Les travaux de session

Tout en avouant que de tricher pendant un examen peut parfois s'avérer risqué, Étienne confie toutefois que de passer un sapin aux professeurs lors de la remise de travaux est un véritable jeu d'enfant. Son domaine d'études lui permet même de refiler un travail identique à plus d'un professeur sans se faire prendre, explique-t-il.

"Ça s'appelle "la technique du recyclage". On se souvient d'un bon travail qu'on a déjà fait dans un autre cours ou au cégep. On le modifie un peu pour qu'il ressemble à ce que le prof demande et on lui remet. En sciences sociales, tout est vague et nos cours se répètent un peu. Honnêtement, je me souviens d'un travail que j'aurais pu remettre dans quatre cours différents et avoir une bonne note sans que personne ne s'en rende compte. Et j'ai même déjà remis le même travail au même professeur deux fois et j'ai eu une meilleure note à la deuxième reprise."

Et le stress de se faire prendre la main dans le sac? "Selon ma propre expérience, il n'y a pas de stress. C'est comme un vol de banque qui est déjà planifié depuis deux semaines. Le



EUREKA.CC
un réseau de CEDROM SNI

stress de se faire prendre est plus ou moins présent lorsque tu es bien préparé."

Finalement, vient-on dépendant de la tricherie et du plagiat? Pas

nécessairement. "Moi je m'en sers comme porte de sortie. J'utilise ces techniques lorsque je suis pris au dépourvu ou quand j'ai un prof dont les méthodes d'enseignements sont

critiquées. C'est une résolution à un problème passager, mais ça ne me donne pas forcément le goût de le refaire juste pour le refaire."

michel.moyneur@transcontinental.ca

Illustration(s) :

Depuis 2004, 179 cas de plagiat ont été recensés à l'Université du Québec en Outaouais. (Photo: Michel Moyneur)

© 2009 La Revue du mercredi (Gatineau) ; CEDROM-SNI inc.

PUBLI- news-20090114-QR-0006 - Date d'émission : 2011-09-06

Ce certificat est émis à Université-du-Québec-en-Outaouais à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

[Retour à la table des matières](#)



Actualités | Automobile | Petites annonces | Emplois | Immobilier | Rencontres



fondation martinmatte.com

canoe.ca

INFOS

National

Canoe.ca

Actualités

Accueil

Faits divers

Éducation

Environnement

Insolite

International

National

Politique

Régional

Sciences

Nouvelles depuis 24h

Nouvelles en vidéo

Galerias d'images

Le Journal de Montréal

Le Journal de Québec

Dossiers

Enquêtes

Circulation

Météo

Divertissement

Sports

Santé

Techno

Hommes

ARGENT

Art de vivre

Voyages

Chroniqueurs

Blogues

Fils RSS

UQAM | Plagiat

212 tricheurs épinglés

Sébastien Ménard
Journal de Montréal
23/06/2010 07h44

Journal
montréal



Le plagiat traditionnel, comme le fait de copier-coller des extraits de travaux trouvés sur Internet pour les insérer dans ses propres travaux, est «l'infraction académique» la plus fréquente, à l'UQAM.

📷 Archives

La lutte sans merci que livre l'UQAM contre le plagiat lui a permis d'épingler deux fois plus de tricheurs que par le passé, depuis un an. Au moins 212 étudiants ont été sanctionnés, dont 17 qui ont carrément été suspendus de l'institution, a appris le *Journal*.

«Ces étudiants-là sont suspendus de l'Université pour une durée variant entre un trimestre et trois ans. Ils sont interdits d'inscription», a expliqué le directeur du Bureau de l'enseignement et des programmes de l'UQAM, André Bourret.

En janvier 2009, l'Institution du centre-ville s'est dotée d'une politique de «tolérance zéro» à l'égard du plagiat.

«Il y avait un problème important de plagiat, mais aussi avec d'autres formes de tricherie, relate André Bourret. Il y avait à peu près 150 cas par année qui étaient recensés, ce qui n'était évidemment pas très important, quand on sait qu'il y a 40 000 étudiants inscrits à l'UQAM.»

Les profs interviennent plus

La situation a radicalement changé au cours de l'année universitaire qui a pris fin récemment.



LES GRANDS TITRES

Les duels débutent lundi soir

National

Universités - Retour en classe?

Faits divers

Incendie - Un restaurant de Québec ravagé par les flammes

International

Selon un élu républicain - Les grossesses résultant d'un viol sont rares

Environnement

Ontario - Produits forestiers Résolu plante son milliardième arbre

Dossiers

Enfermés trop longtemps entre quatre murs - Les pires histoires de séquestration

EN CE MOMENT

Contrats à Louisbourg SBC : Montréal doit se prononcer lundi

TVA DANS VOTRE RÉGION

Pour consulter les informations régionales, choisissez une région dans le menu ci-dessous.

Choisir une région



PRATIQUE

Abonnements
Beauté
Bulletins électroniques
Calculateurs
Cartes virtuelles
Cinéma
Circulation
Horaire-télé
Horoscope
Indices boursiers
Météo
Pages personnelles
Plans de maisons
Restos

NOS BULLETINS

Apprenez les nouvelles dès qu'elles se produisent..
Adresse électronique :

JE M'INSCRIS

[Tous nos bulletins](#)

Entre mai 2009 et mai 2010, les professeurs de l'UQAM ont rédigé pas moins de 280 rapports d'infraction concernant 356 étudiants.

Après analyse et enquête, l'institution a sanctionné les étudiants visés par 212 de ces rapports. Certains concernaient plus d'un étudiant.

La grande majorité des tricheurs ainsi épinglés se sont vu imposer un «échec au cours», révèlent les données inédites obtenues par le *Journal*.

André Bourret refuse de se «réjouir» de ces statistiques, mais il reconnaît que la nouvelle politique de l'UQAM à l'égard du plagiat porte fruit.

«Habituellement, les professeurs préfèrent intervenir informellement auprès des étudiants tricheurs, dit-il. Mais, cette fois, je dois dire qu'on a eu un certain succès, explique-t-il. Les professeurs osent davantage faire un rapport officiel d'infraction académique qu'auparavant.»

Les données four nées par l'UQAM révèlent que le plagiat «traditionnel» constitue l'infraction académique la plus souvent sanctionnée.

«C'est l'infraction la plus typique, dit André Bourret. On peut penser à un étudiant qui fait du copier-coller dans Internet sans citer la source, ou qui reprend un bout de texte en tentant de le faire passer pour le sien.»

Un problème mondial

La place importante qu'occupent les technologies de l'information dans la vie des étudiants d'aujourd'hui complique le travail des universités, souligne M. Bourret.

«Il y a toutes sortes de moyens technologiques qui font que c'est peut-être plus facile que jamais d'aller chercher des bouts de texte, ici et là», fait-il valoir.

À son avis, «toutes les universités au monde parlent [de ce phénomène] et prennent des mesures de règlement, de prévention, d'information et de formation [pour le contrer].»

«À l'UQAM, la première action a été de changer le règlement et de le rendre plus axé sur une approche de tolérance zéro», indique André Bourret.

Tolérance Zéro

En 2009-2010, il y a eu...

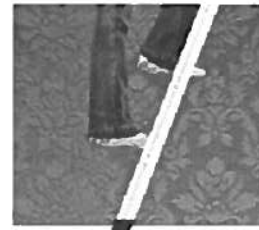
280 rapports concernant 356 étudiants.

Certains rapports d'infraction visaient des travaux d'équipe.

212 de ces rapports ont mené à une ou plusieurs sanctions. Au moins 212 étudiants ont donc été sanctionnés.

Voici les réprimandes les plus fréquentes :

- * 131 échecs au cours
- * 69 «probations sans sanction» (mention au dossier interne de l'étudiant)
- * 17 suspensions de l'Université



**REMONTEZ
VOTRE CRÉDIT.**

La carte MasterCard[®]
à approbation garantie.



DÉTAILS >>

CapitalOne

Les 5 «infractions» les plus fréquentes

Plagiat: 160 cas

Utilisation ou possession de matériel non autorisé
pendant un examen: 11 cas

Récidive: 10 cas

Autoplaciat (soumettre de nouveau un travail qui
avait déjà été évalué): 6 cas

Utilisation pendant un examen de la copie d'examen
ou d'autre matériel: 6 cas

(Source : André Bourret, directeur du Bureau de
l'enseignement et des programmes, UQAM)

[Toutes les nouvelles de Québec-Canada]

Copyright © 1995-2012  Tous droits réservés
À propos de Canoe.ca | Aide/FAQ | Annoncez sur Canoe.ca | Politique de vie privée
Conditions d'utilisation | Carrières chez Canoe.ca | Devenez Partenaire

Les fausssa de la



En panne d'inspiration pour cet essai sur Platon? Trop débordé pour écrire cette dissertation sur la théorie de l'évolution? Pour quelques centaines de dollars, le Montréalais Ron Huza peut vous arranger ça. « J'ai dû écrire plus de 30 travaux pour des étudiants de McGill et de Concordia », confesse sans honte le quinquagénaire à la mine souriante.

Cet écrivain de l'ombre a profité d'une vraie manne, ces dernières années. Car contrefaire un devoir sans que rien n'y paraisse est devenu une science en soi!

« Les étudiants veulent maintenant des travaux faits sur mesure, qui ne ressembleront à aucun autre, pour ne pas se faire prendre. C'est ce que je leur offre »,

poursuit-il en anglais. Il est en effet très difficile de détecter ce type de tricherie.

Les clients de Ron Huza ne sont pas les seuls à employer des moyens déloyaux pour réussir un cours. Selon une recherche menée dans 11 universités du pays, parue en 2006 dans la *Revue canadienne d'enseignement supérieur*, plus de la moitié des étudiants de premier cycle avouent avoir déjà plagié, d'une façon ou d'une autre.

Pour commettre un plagiat, il suffit d'insérer dans son texte une citation ou une idée sans en mentionner la source. Mais souvent, cela va plus loin. L'auteur copie des pans entiers de dissertation, d'examen ou de présentation dénichés sur Internet ou ailleurs. Il peut aller jusqu'à confier la rédaction entière à une autre personne. « Dès qu'un élève fait

passer pour sien un travail qu'il n'a pas écrit lui-même, c'est du plagiat », résume Diane Demers, vice-rectrice au soutien académique et à la vie étudiante à l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Et quand ils s'adonnent à cette pratique, les jeunes savent parfaitement ce qu'ils font. Une enquête menée auprès de 350 étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières a démontré que 90 % d'entre eux pouvaient identifier les différents modèles de plagiat, tels qu'une citation sans référence, un travail rédigé par une autre personne ou un même travail soumis dans plusieurs cours. « De grandes campagnes d'information sont menées au secondaire et au collégial. Quand ils entrent à l'université, ils sont déjà très au courant », confirme Diane Demers.

ires dissertation

**Les plagiaires sont parmi nous!
Facilitée par Internet, la tricherie
se propage, obligeant les collèges
et les universités à implanter
des mesures de contrôle.**

Par Mathieu Gobeil

Sauf que... beaucoup d'entre eux s'en fichent. C'est ce qu'a révélé une enquête du Center for Academic Integrity, un regroupement de 360 universités états-uniennes qui agit comme chien de garde de l'honnêteté intellectuelle. En 2005, l'organisme a interrogé 60 000 étudiants universitaires de premier cycle. Il a découvert que 77 % d'entre eux ne trouvaient rien de répréhensible à reproduire intégralement un extrait de texte sans en citer la source.

« Ceux qui ont grandi avec Internet baignent dans le plagiat musical et cinématographique. Ils croient que c'est une façon légitime de travailler », explique François Pichette, professeur de linguistique à la TÉLUQ, qui donne des ateliers sur la prévention et l'identification du plagiat en

classe. Ils sont des milliers à publier sur YouTube des diaporamas présentant des scènes de film au son de leur musique préférée. Pas étonnant qu'ils appliquent la même technique de collage à leurs devoirs.

Internet est le nirvana de l'étudiant paresseux. La copie de textes dénichés en ligne est en hausse constante. Quant aux réseaux sociaux et aux sites de partage, ils décuplent les possibilités de recherche. À l'aide de Facebook, un étudiant peut aisément trouver un « ami » qui lui refilera son travail de l'année précédente. Des sites comme *Course Hero* permettent aux étudiants du monde entier d'échanger notes de cours, examens et travaux. Après s'y être inscrit, une personne peut y téléverser ses propres devoirs, ce qui lui donne ensuite accès à ceux des milliers

d'utilisateurs du site. D'autres, comme *Academon*, offrent même de faire les devoirs selon le sujet et le niveau de scolarité voulus, moyennant quelques dizaines de dollars.

C'est justement ce que propose Ron Huza à l'échelle locale. « Je dois adapter le travail en ajoutant une faute ici et là, dit le Montréalais. Il ne faut pas que ça ait l'air trop savant. Je relis aussi le texte avec l'étudiant pour m'assurer qu'il connaisse le contenu. Son prof pourrait l'interroger sur le sujet! »

Pourquoi ces petits filous des collègues et des universités prennent-ils un tel risque? Parce qu'ils ont un agenda trop chargé. Parce qu'ils craignent d'échouer. « Ceux que j'aide manquent de temps, surtout à la fin de la session, quand tous

les travaux doivent être rendus au même moment. Plusieurs occupent aussi un emploi à temps partiel. Ils sont mal pris», résume Ron Huza.

Chaque année, les universités québécoises épinglent quelques centaines de plagiaires. En 2008-2009, Concordia a rapporté 398 cas; l'Université de Montréal, 162; à l'Université McGill, 112. Et les autres institutions ne sont pas en reste. Lorsque l'UQAM a introduit une nouvelle politique facilitant la détection des faussaires, en 2009, elle en a attrapé deux fois plus que l'année précédente : 299 au lieu de 137!

Paradoxalement, l'utilisation de moteurs de recherche sur Internet, bien utiles aux plagiaires qui cherchent du matériel à copier, aide les professeurs à débusquer les tricheurs. « L'an dernier, en corrigeant un rapport de laboratoire, je suis tombé sur un paragraphe qui différait des autres par son style beaucoup plus professionnel. J'ai tapé quelques phrases suspectes dans Google et j'ai tout de suite trouvé l'article scientifique original », raconte Louis Lefebvre, professeur de biologie à McGill.

L'université anglophone utilise depuis quelques années le logiciel de détection *Turnitin*. Lorsqu'un étudiant rend un travail, celui-ci est comparé à des textes qui ont déjà été soumis dans le passé à des professeurs de McGill ou de centaines d'autres maisons d'enseignement dans le monde. Le logiciel parcourt la base de données et des sites de référence. En cas de fraude, il souligne les passages copiés et indique les sources.

Les outils technologiques ne règlent pas tout, car des petits furtifs copient de vieux articles, introuvables en ligne, pour éviter de se faire pincer. Les professeurs ont intérêt à connaître leurs classiques! Leur érudition reste d'ailleurs la meilleure arme dans la lutte contre le plagiat. « Récemment, quelqu'un a traduit un texte italien et l'a signé en pensant ne jamais se faire prendre. Malheureusement pour lui, le professeur connaissait très bien la langue et le texte en question », raconte en souriant Diane Demers.

Malgré tous ces efforts, la grande majorité des plagiaires passent entre les mailles du filet. Dans son enquête de 2005, le Center for Academic Integrity notait que 95 % des plagiaires avoués ne s'étaient jamais fait prendre.

Pour endiguer le problème, les institu-

tions misent donc avant tout sur la prévention. À l'UQAM et à l'Université de Montréal, on a placé des publicités anti-plagiat dans les agendas et sur les murs du campus. L'Université McGill distribue lors de l'admission un jeu-questionnaire avec 17 cas concrets sur la fraude et le plagiat. Beaucoup d'universités, comme Laval, demandent aux enseignants d'intégrer à leur plan de cours un énoncé sur le plagiat

« Plagier, au Québec, ça reste trop facile. Trop souvent, on se contente d'inscrire une mention dans le dossier de l'étudiant. Voler une brosse à dents chez Jean Coutu comporte des sanctions beaucoup plus graves que copier un travail à l'université », déplore François Lepage, professeur de philosophie à l'Université de Montréal, qui a étudié la question.

Un jeune qui a réussi à décrocher son

Ceux qui ont grandi avec Internet et cinématographique. Ils croient que



et ses conséquences. La plupart des institutions ont mis en ligne des sites complets sur la question.

« C'est sa propre pensée que l'on construit à travers les études universitaires. Si on ne le fait qu'en s'appropriant les idées des autres, on ne gagne rien. L'intégrité est nécessaire », répète Diane Demers, qui a piloté la nouvelle offensive anti-tricherie à l'UQAM.

L'Université montréalaise a en effet adopté de nouvelles mesures dissuasives en 2009, ciblant particulièrement les récidivistes. L'échec au cours constitue la sanction la plus fréquente. Les cas graves sont passibles de suspension du programme ou même d'expulsion. Toutefois, il est rare qu'on en vienne à ces extrémités : l'institution n'enregistre en moyenne qu'une expulsion par année pour plagiat.

baccalauréat à force de tromperies a appris au moins une chose : duper les gens, c'est payant.

Aux deuxième et troisième cycles, il se commet des fraudes magistrales qui vont bien plus loin que le simple copier-coller. « Il arrive que des étudiants à la maîtrise ou au doctorat créent de toutes pièces des résultats de recherche, raconte Diane Demers. J'ai aussi vu un travail où l'auteur avait complètement inventé ses références. Évidemment, les sanctions sont dramatiques : rejet du mémoire et exclusion à vie. » La raison de l'expulsion est inscrite sur le relevé de notes, ce qui diminue grandement les chances d'être admis dans un autre établissement.

À ce niveau, le plagiat a des conséquences terribles, autant pour la personne qui le commet que pour son entourage.

«L'étudiant plagiaire met en péril la réputation du professeur qui le dirige. Le superviseur sera soupçonné de malhonnêteté ou d'incompétence par ses collègues, ce qui n'est reluisant pour personne », soutient François Pichette.

Certains fraudeurs mériteraient des poursuites judiciaires, martèle quant à lui François Lepage. « Imaginez quelqu'un qui va en Europe, photocopie une obscure

de ses revues scientifiques pendant six mois, la maison Taylor & Francis découvre qu'un pourcentage élevé des articles (6 %, 10 % et 23 %) ont été plagiés en tout ou en partie, et doivent être rejetés. L'article ne précise pas les titres en cause.

Toujours dans *Nature*, une étude parue en janvier 2008 révélait que la base de données *Medline*, qui regroupe la littérature des sciences biologiques et biomédi-

agées; un argument en faveur de l'hormonothérapie. La chercheuse est la seule à signer l'article, publié en 2000 dans le *Journal of the American Geriatrics Society*. Or, l'étude a été menée par le géant pharmaceutique Wyeth, et l'article rédigé par la firme spécialisée DesignWrite, du New Jersey. Wyeth a créé au tournant des années 2000 un véritable système pour promouvoir son hormonothérapie. De toute

baignent depuis des années dans le plagiat musical c'est une façon légitime de travailler.



Chercheurs sous surveillance

La tentation du plagiat n'épargne pas les scientifiques. Deux chercheurs de l'université du Texas ont affiché des articles suspects sur un site baptisé *Déjà Vu*, accessible publiquement. Ce qui a permis de démasquer des plagiaires d'envergure... dans le gouvernement iranien !

En 2009, *Nature* rapportait que le ministre iranien des Sciences, de la Recherche et de la Technologie, Kamran Daneshjou, également professeur de génie mécanique à Téhéran, a cosigné quatre articles plagiés dans des revues scientifiques. M. Daneshjou était aussi à la tête du bureau qui a supervisé les élections présidentielles controversées en Iran en 2009. Le ministre des Transports Hamid Behbahani, qui était le directeur de thèse de doctorat du président iranien Mahmoud Ahmadinejad, et Massoumeh Ebtekar, ancienne vice-présidente d'Iran et actuelle mairesse de Téhéran, sont aussi mêlés à des cas de plagiat.

Partout dans le monde, des institutions de recherche s'efforcent d'endiguer la contrefaçon d'articles scientifiques. Encore faut-il que les faussaires démasqués subissent des sanctions. Celles-ci proviennent généralement des éditeurs des publications scientifiques concernées : on procède au retrait de l'article frauduleux et on interdit au chercheur de soumettre un nouveau manuscrit pour une durée donnée. Un comité interne de l'institution où travaille le scientifique jugera s'il y a lieu d'appliquer d'autres sanctions, telles que la suspension ou le congédiement. Dans tous les cas, la réputation du chercheur en prend pour son rhume.

thèse au fond d'une bibliothèque et la présente ici comme son propre travail. S'il décroche son diplôme, il est possible qu'il obtienne un emploi à la place d'un concurrent qui, lui, a honnêtement complété sa formation.

Il n'y a pas que les étudiants qui plagient. En juillet 2010, la revue *Nature* a rapporté que 80 éditeurs de publications scientifiques ont commencé à utiliser le logiciel *CrossCheck*. Cet outil de détection des doubles permet de comparer les nouveaux manuscrits à une banque contenant quelque 26 millions d'articles provenant de revues scientifiques et livres savants. Lors d'essais préliminaires, certains éditeurs ont droit à de belles surprises. Après avoir passé au tamis trois

cales, contenait environ 200 000 copies. Un peu plus de 1 % des 17 millions d'articles disponibles sont soit plagiés, soit soumis par ses auteurs à plusieurs publications différentes – une forme d'« auto-plagiat » qui constitue un manquement à l'éthique. Tous ces accroc à la déontologie ne sont pas majeurs. Mais ils créent un climat laxiste qui peut mener aux violations les plus graves de l'intégrité scientifique.

À l'automne 2009, un scandale a éclaté dans le milieu de la recherche du Québec. On apprend que Barbara Sherwin, professeure de psychologie à McGill et titulaire d'une chaire de recherche du Canada, a signé une étude qu'elle n'a pas écrite. Cette recherche indique que les comprimés d'œstrogène peuvent aider à prévenir la perte de mémoire chez les personnes

évidente, Barbara Sherwin en est un maillon.

Dans un communiqué émis après la médiatisation du cas, la chercheuse reconnaît avoir « écrit une portion de l'article, mais non son intégralité ». Elle déplore que seul son nom soit apparu en tête dudit article, ce qui constitue une erreur, puisque les autres auteurs auraient dû être mentionnés. Elle précise cependant ne pas avoir été payée.

« Le cas Sherwin est typique des campagnes de production de littérature scientifique mises en place par l'industrie pharmaceutique », explique Marc-André Gagnon, professeur adjoint à l'École d'administration et de politiques publiques de l'université Carleton, à Ottawa. Ces campagnes font la promotion d'un produit auprès des médecins en fournissant une

L'automne dernier, le Conseil des académies canadiennes a recommandé la création d'un Conseil canadien pour l'intégrité en recherche afin de documenter et prévenir les écarts de conduite, entre autres en matière de plagiat.

série d'articles favorables. « La compagnie embauche des organisations qui effectuent les essais cliniques et des firmes spécialisées en écriture pour la rédaction. Puis elle recrute un chercheur pour signer l'article, comme si l'étude avait été produite de façon indépendante. » Les chercheurs qui se prêtent à cette mascarade ne le font pas par appât du gain, puisque souvent ils n'encaissent aucun pot-de-vin, mais pour ajouter une publication à leur liste. Un effet pervers du slogan « *publish or perish* » (publie ou meurs)!

L'affaire Wyeth a permis d'apprendre que DesignWrite a contribué à la rédaction de 26 articles parus dans 18 revues mé-

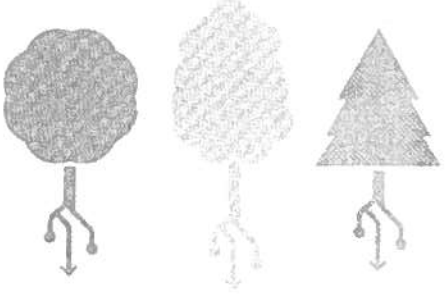
dicales réputées. « Ce n'est pas de la fausse science parce que les protocoles de recherche sont respectés, nuance Marc-André Gagnon. Mais une série d'articles qui portent tous le même message sur un produit, ça contribue à une dynamique pernicieuse. On se retrouve avec une image biaisée. » Dans le cas de Barbara Sherwin, un comité de l'Université McGill a mené une enquête, dont les conclusions n'ont pas encore été rendues publiques.

En octobre 2010, le Conseil des académies canadiennes, un organisme financé par le gouvernement fédéral, a recommandé la création d'un Conseil canadien pour l'intégrité en recherche

afin de documenter et prévenir les écarts de conduite, entre autres en matière de plagiat. Toutefois, l'organisme précise qu'il ne lui revient pas d'établir les règles et de sanctionner les fraudes. Cela relève du mandat des institutions. Manifestement, il en faudra davantage pour stopper les tricheurs.

Que faire alors pour s'assurer que l'édifice du savoir continue de s'ériger sur des bases honnêtes? Promouvoir une solide éthique de travail serait un bon début. Chaque fois qu'un étudiant se fait pincer, il devrait en subir les conséquences. Pas de passe-droit pour les tricheurs! 





4 au 6 OCTOBRE 2011

INSPIRATION • MOTIVATION • RÉUSSITE

CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

carrefourforetinnovations.gouv.qc.ca

Le Carrefour Forêt Innovations

Un incontournable à inscrire dans votre agenda en 2011, Année internationale des forêts

Merci aux partenaires financiers des catégories Biosphère et Écosystème



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada







Faculté de foresterie, de géomatique
et d'aménagement

**Ressources naturelles
et Faune**

Québec 

Le Devin, 24 octobre 2011

tricherie chez les étudiants?

*Doyenne associée au soutien pédagogique aux étudiants
à l'Université Concordia*

Respectivement professeurs agrégés et attachés de
recherche au Département de sciences politiques de
l'Université de Concordia

Pourtant, il existe bel et bien une minorité d'étudiants qui enfreint les chartes universitaires et triche. C'est ce qu'on appelle une fraude.

Nous faisons néanmoins des progrès pour répondre à cette question essentielle. A la Faculté des arts et des sciences de l'Université Concordia, nous avons en effet commencé à examiner

Nouvelle recherche

Jusqu'à présent, les données que nous avons recueillies sont plutôt encourageantes. La vaste majorité des étudiants obtiennent leur diplôme sans jamais être accusés de tricherie — à partier ne trichent pas, car ils sont généralement honnêtes. Apprendre, travailler fort et réussir. Nous avons aussi constaté que l'Université Concordia applique les normes les plus rigoureuses en matière de probité intellectuelle.

Les fraudes ne sont par ailleurs rapportées

Infractions évitables

D'autres éléments donnent parfois lieu à penser que la majeure partie des cas de fraude n'est pas liée aux examens. Cela prouve que les universités se sont données une culture d'examen solide que la majorité des étudiants prennent au sérieux.

Même si les raisons invoquées par les étudiants accusés de plagiat sont variables, la plupart de ces infractions sont totalement évi-

Sanctions disciplinaires

D'autres nos données, les sanctions disciplinaires peuvent avoir un effet réhabilitateur. Lorsqu'elles se font prendre, les tricheurs présentés sont habituellement accusés et sanctionnés. Aysel étonnant que cela puisse paraître, peu d'étudiants contestent les accusations portées contre eux. Et si on leur donne une seconde chance, la plupart choisissent de pourchasser études et non récidivent.

Il est essentiel que les universités rappellent systématiquement aux étudiants que tricher est contraire à l'éthique, respectable et préjudiciable pour l'ensemble de la société. Après tout, nous insistons sur l'importance de la probité intellectuelle dans l'enseignement supérieur, nous contribuons à former les penseurs d'aujourd'hui... et les leaders de demain.

ANNEXE III

**Exemples : documents de prévention s'adressant aux étudiants,
aux professeurs et chargés de cours**

Attention au plagiat* !

c'est facile
c'est tentant

... mais ça peut coûter cher** !

L'an dernier, une centaine d'étudiants de l'Université d'Ottawa reconnus coupables de plagiat ont reçu des sanctions allant jusqu'à l'expulsion de l'Université.



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

* *Plagier, c'est emprunter les mots ou les idées de quelqu'un d'autre sans en mentionner le nom et/ou sans mettre les mots empruntés entre guillemets («...»).*

** *Consultez le site Web sur l'intégrité dans les études
(web5.uOttawa.ca/mcs-smc/integritedanslesetudes/accueil.php)*

www.uOttawa.ca/plagiat.pdf

Août 2010

COMMENT ÉVITER LE PLAGIAT

PLAGIER, c'est voler les mots, les idées ou les statistiques d'une autre personne en les faisant passer pour les vôtres. La traduction partielle ou totale des textes d'autrui constitue une forme de plagiat si la source n'est pas indiquée.

Évidemment, on ne peut pas toujours être original. Il est donc tout à fait normal de s'inspirer des écrits et des pensées des autres. Cependant, il faut le faire de façon acceptable afin de ne pas se rendre coupable de plagiat.

PRINCIPES ET RÈGLES

- Tout emprunt cité textuellement doit être placé entre guillemets et accompagné d'une référence complète (nom de l'auteur, date, pages).
- Les textes consultés sur Internet font partie des sources qu'il faut citer.
- Tout emprunt d'idées doit être accompagné d'une référence complète.
- Il est inacceptable de paraphraser les mots d'un autre en les faisant passer pour les vôtres.

DEUX RÈGLES ÉLÉMENTAIRES

- Si vous utilisez les mots, les données, etc. de quelqu'un d'autre, mettez ce que vous citez entre guillemets et fournissez la référence complète.
- Si vous empruntez les idées de quelqu'un d'autre, donnez la référence complète.

EXEMPLES

Vous voulez vous servir du texte suivant :

Bien qu'elles représentent partout plus de la moitié de la population, les femmes comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral. Depuis quelques décennies, les femmes sont de plus en plus nombreuses à embrasser des professions traditionnellement réservées aux hommes; pourtant, l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes.*

* Brodie, Janine avec le concours de Célia Chandler, « Les femmes et le processus électoral au Canada » in K. Megyery, *Les femmes et la politique canadienne*, Toronto, Dundurn Press, 1991, 3-4.

CE QUI EST INACCEPTABLE

Vous avez écrit* :

Inacceptable parce que :

Même si les femmes **représentent partout plus de la moitié de la population**, elles **comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique**. Il y a **peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral**. Depuis quelques décennies, les femmes sont de plus en plus nombreuses à embrasser des professions traditionnellement réservées aux hommes; pourtant, l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes.

- L'extrait a simplement été recopié, sans guillemets ni indication de source.

Même si les femmes constituent plus de 50 % de la population, il est rare qu'elles possèdent des postes élevés dans le domaine de la politique. En fait, la domination des hommes peut être plus facilement aperçue dans le domaine électoral. Cependant, même si, depuis quelques dizaines d'années, les femmes occupent de plus en plus de postes qui étaient dominés par les hommes, il demeure qu'il est très difficile pour les femmes canadiennes d'accéder à des postes législatifs.

- Les mots sont changés, mais les idées sont empruntées, et il n'y a aucune référence. (On ne peut pas simplement remplacer les mots d'un autre par des synonymes).

Même si les femmes représentent plus de 50 % de la population, elles **comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique**. En fait, c'est dans le domaine électoral que la domination des hommes se fait davantage sentir. Cependant, même si depuis quelques dizaines d'années, les femmes occupent de plus en plus de postes traditionnellement réservés aux hommes, l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la plupart des Canadiennes (Brodie, 1991 : 3).

- Même si l'auteure, son œuvre et les pages sont indiquées, les mots en gras sont ceux de l'auteure et ils ne sont pas placés entre guillemets.

* Les mots en caractères gras sont ceux du texte-source.

CE QUI EST ACCEPTABLE

Vous avez écrit :

Selon Brodie, « [B]ien qu'elles représentent partout plus de la moitié de la population, les femmes comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral ». (1991 : 3)

Comme le rappelle Brodie (1991 : 3), de plus en plus de femmes occupent des postes dominés par les hommes et « l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes ».

Selon Brodie (1991), même si les femmes accèdent de plus en plus à des postes jadis dominés par les hommes, elles demeurent très sous-représentées dans le domaine de la politique.

Acceptable parce que :

- L'extrait est placé entre guillemets, et la source est citée.
- Vous avez brièvement exprimé en vos propres termes l'essentiel de ce que l'auteure a dit en deux phrases.
- Vous avez placé entre guillemets ce que vous avez emprunté textuellement à l'auteure.
- La source est citée.
- L'idée est résumée en des termes autres que ceux de l'auteure (bonne paraphrase).
- L'auteure et son œuvre sont citées.

Présentation des références

- *Guide de rédaction des travaux universitaires*, www.sciencessociales.uOttawa.ca/guide-fr.asp
- *Trousse de rédaction du CARTU, guide préparé par le SASS* www.sass.uOttawa.ca/redaction/trousse/
- *Styles de référence :* <http://www.sass.uottawa.ca/redaction/premiercycle/documents-en-ligne.php>
- *Comment éviter le plagiat* www.sciencessociales.uOttawa.ca/fra/documents/commenteviterleplagiat.pdf
- *Rédiger ses travaux au Département d'histoire. Normes et conventions. (En vente au Département)* http://www.histoire.uottawa.ca/pdf/Guide_de_redaction.pdf
- *Style Sheet. Working with Sources. Introduction to Research in English Literature*, préparé par le Département d'English. En vente à la librairie universitaire.
- « Qui l'a dit ? » *Intégrité dans la rédaction : éviter le plagiat*, préparé par le SASS www.sass.uOttawa.ca/redaction/trousse/plagiat.pdf

L'intégrité dans les études

Guide de l'étudiant



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

L'intégrité dans les études

Guide de l'étudiant

Faire preuve d'intégrité dans ses études c'est être responsable de la qualité du travail réalisé, être honnête dans sa préparation et respecter la communauté intellectuelle dont on fait partie en tant qu'étudiant. L'intégrité est donc une valeur fondamentale qui devrait être au cœur de tout travail scolaire.

La fraude scolaire fait référence à « tout acte commis par un étudiant qui peut avoir pour résultat la falsification de son évaluation scolaire ou de celle d'un autre étudiant » (Règlement sur la fraude scolaire). Voici quelques exemples :

- remettre un travail fait par quelqu'un d'autre ou faire le travail pour quelqu'un d'autre;
- se servir d'un de ses propres travaux déjà soumis dans un autre cours, sans avoir eu la permission du professeur;
- présenter de l'information ou des données falsifiées ou inventées;
- falsifier une évaluation scolaire;
- présenter un travail acheté sur Internet;
- plagier les idées (voir plus loin) ou les données de quelqu'un d'autre.

Le plagiat consiste à utiliser des mots, des phrases, des idées et des données qui ont été exprimés par d'autres et à les faire passer pour siennes en omettant de les citer ou de les référencer correctement. Le plagiat peut prendre diverses formes, entre autres :

- omettre de placer entre guillemets (« ... ») les mots et les phrases empruntés à divers auteurs;
- copier/coller de l'information qu'on trouve sur Internet sans fournir de référence;
- traduire des textes sans indiquer la source et sans faire référence au texte original;
- ne pas référencer une paraphrase ou un résumé.

Comment éviter le plagiat

Comme vos travaux scolaires doivent être appuyés par des recherches, vous devez apprendre les bonnes techniques de citation, paraphrase et résumé afin de vous assurer de ne pas commettre de plagiat.

La citation est l'utilisation des mots exacts d'un auteur dans votre texte. La citation doit paraître entre guillemets dans votre texte et être référencée en utilisant les techniques appropriées de référence bibliographique. Les sites Internet, les images, les statistiques, les graphiques et les tableaux empruntés à un auteur doivent être référencés.

~ Le style de présentation des références varie souvent d'une faculté à l'autre, d'une discipline à l'autre et même d'un professeur à l'autre; demandez à votre professeur quel style vous devez utiliser (style auteur-date, méthode traditionnelle, APA, MLA, etc.).

Exemple

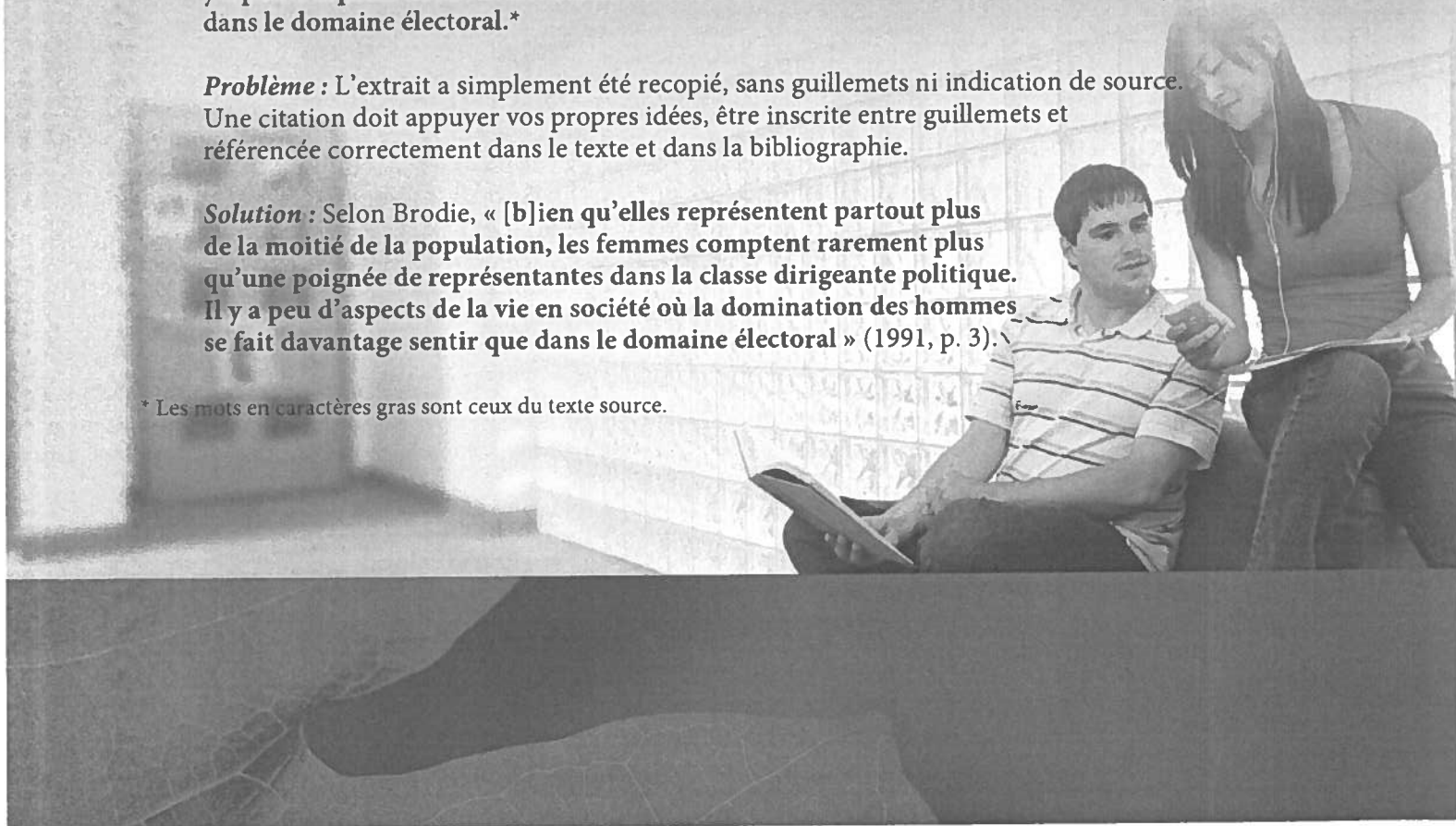
Texte original : Bien qu'elles représentent partout plus de la moitié de la population, les femmes comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral. (BRODIE, Janine avec le concours de Célia CHANDLER, « Les femmes et le processus électoral au Canada », dans MEGYERY, Kathy. *Les femmes et la politique canadienne*, Toronto, Dundurn Press, 1991, p. 3-4)

Vous avez écrit : Même si les femmes représentent partout plus de la moitié de la population, elles comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral.*

Problème : L'extrait a simplement été recopié, sans guillemets ni indication de source. Une citation doit appuyer vos propres idées, être inscrite entre guillemets et référencée correctement dans le texte et dans la bibliographie.

Solution : Selon Brodie, « [b]ien qu'elles représentent partout plus de la moitié de la population, les femmes comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral » (1991, p. 3).

* Les mots en caractères gras sont ceux du texte source.



La paraphrase est la reformulation à votre façon des mots ou des idées d'un auteur auquel vous faites référence.

~ Pour paraphraser, il ne suffit pas de remplacer des mots par leurs synonymes ou de changer la structure de la phrase.

Exemple

Texte original : Bien qu'elles représentent partout plus de la moitié de la population, les femmes comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral. (BRODIE, Janine, avec le concours de Célia CHANDLER, « Les femmes et le processus électoral au Canada » dans MEGYERY, Kathy. *Les femmes et la politique canadienne*, Toronto, Dundurn Press, 1991, p. 3-4.)

Vous avez écrit : Même si les femmes constituent plus de 50 % de la population, il est rare qu'elles possèdent des postes élevés dans le domaine de la politique. En fait, la domination des hommes peut être plus facilement aperçue dans le domaine électoral.

Problème : Les mots sont changés, mais les idées sont empruntées, et il n'y a aucune référence. On ne peut pas simplement remplacer les mots d'un autre par des synonymes. Une paraphrase correcte implique une reformulation des idées d'un auteur.

Solution : Selon Brodie (1991, p. 3), même si les femmes accèdent de plus en plus à des postes jadis dominés par les hommes, elles demeurent très sous-représentées dans le domaine de la politique.



Le résumé est la présentation en ses propres mots et de façon concise d'une section de texte ou des éléments clés du raisonnement d'un auteur.

- ~ Condensez le sens du plus grand texte dans un format plus concis.
- ~ Respectez le même ordre d'idées que l'original et l'intention de l'auteur original.

Exemple

Texte original : En 1974, les groupes dominants des pays riches avaient promis d'« éliminer la pauvreté » en l'an 2000. Il fallait entendre par là (et c'est encore le cas aujourd'hui) faire franchir aux individus le seuil de la pauvreté absolue, fixé à 2 dollars de revenu par jour et par personne, l'intéressé n'étant alors plus comptabilisé comme « pauvre ». À cette fin, ils s'étaient engagés à affecter 0,7 % de leur produit intérieur brut (PIB) à l'aide publique au développement. Quinze ans plus tard, en 1989, les mêmes groupes annonçaient que, à la suite de la disparition de l'Union soviétique, la fin du XXe siècle et le début du XXIe siècle allaient se caractériser par une nouvelle ère de paix mondiale. Il n'y aurait plus besoin de gaspiller des sommes énormes pour les armements. Le monde bénéficierait des « dividendes de la paix », qui, à leur tour, faciliteraient la réalisation de l'objectif de l'éradication de la pauvreté en l'an 2000. (PETRELLA, Ricardo. « Pour abolir la pauvreté – Changer le monde, c'est possible! », *Le Monde diplomatique*, août 2005, p.18)

Vous avez écrit : L'auteur présente un historique des intentions de l'Occident pour enrayer la pauvreté dans le monde.

Problème : Le texte a été condensé plus que nécessaire. L'intention complète de l'auteur n'est pas respectée.

Solution : L'auteur rappelle qu'au début des années 1970 l'Occident avait l'intention d'affecter des fonds pour lutter contre la pauvreté. Suite à l'effondrement de l'Union soviétique en 1989, une situation de paix internationale permettait de rediriger des fonds auparavant alloués à la guerre à la lutte contre la pauvreté.

Comment les étudiants peuvent-ils faire preuve d'intégrité dans les situations suivantes?

Travaux de groupe autorisés – Dans le cas d'un travail de groupe autorisé par le professeur, tous les membres du groupe doivent apporter une contribution au travail final et chaque contribution doit être reconnue. Les membres doivent s'assurer de diviser les tâches de façon équitable. Chaque membre est responsable de voir à l'intégrité du travail final et doit donc s'assurer d'avoir lu la version finale, de conserver un exemplaire du travail et d'avoir vérifié les sources utilisées dans toutes les sections.

Travaux individuels – Le piège à éviter lorsque vous préparez un travail individuel est le plagiat. Pour ce faire, vous devez bien documenter tout le matériel utilisé et référencer correctement toutes les sources utilisées. Ne partagez jamais votre travail individuel avec quelqu'un d'autre car vous pouvez vous faire accuser de fraude scolaire si une partie de votre travail est copiée, avec ou sans votre permission, et remise par un autre étudiant.

Tests écrits et examens – Rappelez-vous qu'aider un autre étudiant pendant un examen ou un test écrit en partageant vos réponses est bel et bien un acte de tricherie. Faites preuve de prudence lors d'un examen et avisez le professeur ou le surveillant d'examen si vous remarquez qu'un étudiant est en train de copier vos réponses.



Les ressources suivantes ont été utilisées dans le développement du matériel présenté dans cette brochure :

Le site Web sur l'intégrité dans les études contient des ressources utiles à l'intention des étudiants et des professeurs

Qui l'a dit? Intégrité dans la rédaction : éviter le plagiat

Attention au plagiat! C'est facile c'est tentant ... mais ça peut coûter cher!

Manuel du professeur pour le cours SCS1550

Autres ressources utiles

Guide de rédaction des travaux universitaires

Trousse de rédaction du CARTU (guide préparé par le SASS)

Les styles de référence

- Méthode traditionnelle
- Méthode auteur-date
- MLA (Modern Languages Association)
- APA (American Psychological Association)
- CM (Chicago Manual)



Avertissement aux étudiants apparaissant dans chaque plan de cours de l'Université d'Ottawa

Attention à la fraude scolaire !

La fraude scolaire est un acte commis par une étudiante ou un étudiant et qui peut fausser l'évaluation scolaire (c'est-à-dire les travaux, tests, examens, etc.). Elle n'est pas tolérée par l'Université. Toute personne trouvée coupable de fraude est passible de sanctions sévères.

Voici quelques exemples de fraude scolaire :

- Plagier ou tricher de quelque façon que ce soit;
- Présenter des données de recherche qui ont été falsifiées;
- Remettre un travail dont vous n'êtes pas, en tout ou en partie, l'auteur;
- Présenter, sans autorisation écrite des professeurs concernés, le même travail dans plus d'un cours.

Ces dernières années, le perfectionnement d'Internet a fortement facilité la découverte des cas de plagiat. Les outils mis à la disposition de vos professeurs et professeures permettent, à l'aide de quelques mots seulement, de retracer sur le Web l'origine exacte d'un texte.

Si vous croyez être dans l'erreur, il est de votre responsabilité de consulter l'annuaire de votre faculté ou le site Web de l'Université à l'adresse suivante, sous la rubrique «*Outils pour la rédaction des travaux* » : http://www.socialsciences.uottawa.ca/fra/outils_redaction.asp

La personne qui a commis ou tenté de commettre une fraude scolaire ou qui en a été complice sera pénalisée. Voici quelques exemples de sanctions pouvant être imposées :

- recevoir la note « F » pour le travail ou le cours en cause;
- l'ajout d'une exigence supplémentaire (de 3 à 30 crédits) au programme d'études;
- la suspension ou l'expulsion de la Faculté.

Au cours de la dernière session, la majorité des personnes coupables de fraude ont eu « F » dans le cours concerné et devront obtenir de trois à douze crédits supplémentaires dans leur programme d'études.

Vous pouvez vous référer au règlement à l'adresse suivante :
http://www.uottawa.ca/academic/info/newsletter/fraud_f.html

Qu'est ce que le plagiat ?

- Reproduire totalement ou partiellement des textes d'autrui y compris des documents pris sur le web, sans indiquer les références ; même si l'auteur est anonyme, c'est plagier !
- Utiliser pendant un examen la copie d'un autre ; même jeter un regard sur son voisin, c'est plagier !
- Payer quelqu'un pour qu'il réalise votre travail ; même l'obtention de toute aide non autorisée qu'elle soit individuelle ou collective, c'est plagier !
- Acheter un travail sur internet ou par un autre moyen, c'est plagier !
- Voler ou corrompre une personne pour obtenir des informations sur un examen ou sur un document non autorisé, c'est plagier !
- Reprendre un ancien travail pour le rénover, c'est plagier envers vous-même !

Plagier c'est risqué !

- Annulation de l'épreuve du travail avec mention d'un échec !
- Suspension de suivre des cours, pour une ou plusieurs sessions, pour une durée allant jusqu'à 1 an !
- Exclusion de l'établissement pour une durée allant jusqu'à 5 ans !

Sans compter votre dossier scolaire qui sera à jamais terni et cela se reflétera sur votre avenir professionnel !

Alors, plagier c'est tricher. En prendre conscience, c'est connaître les conséquences !

Au lieu de tricher, innovez !



NE PAS plagier? C'est facile...

À FAIRE	OUTILS POUR LE FAIRE
- Planifier ses travaux - par ordre de priorité (éviter l'urgence) - tenir compte des différentes étapes et du temps nécessaires à un travail de recherche - Organiser sa recherche d'information - En utilisant un logiciel de gestion bibliographique - En faisant des fiches de lecture réutilisables - Éviter le «copier-coller» : synthétiser et citer - Rédiger de façon autonome en respectant les normes concernant la citation des sources de référence ❶ Toujours CITER toutes ses sources (illustrations comprises) : penser guillemets et références (qui ? quand ? où ?) dans ou après le texte ET en bibliographie - Travaux d'équipe : permis ou recommandés par un professeur : établir un code de conduite - Travaux de recherche avec un professeur : établir une entente préalable - Se questionner (quizz), s'informer, vérifier	Feuillet CAR : Gérer son temps à l'université : un défi (2009) www.bibliothèques.uqam.ca/Infosphere https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw030?owa_no_site=1100 (PDF sur google) www.bibl.ulaval.ca/mieux/utiliser/endnote/endnote_catalogue_bibliotheque consulter les bibliothécaires www.bibliothèques.uqam.ca/recherche/plagiat/citer.html; www.integrite.umontreal.ca/pratiques/sources/.html (différents styles de citations) www.bibl.ulaval.ca/doelec/doelec29.html (documents électroniques) http://calypso.bih.umontreal.ca/cdm4/commentciter.php (documents numériques autres que textes) Consulter les outils du Centre d'aide à la réussite (Stratégies de relecture et de révision de texte ; Plagier c'est nul ; Citer convenablement ses sources) www.integrite.umontreal.ca/quizz.html Consulter le Centre d'aide à la réussite

Plagier, c'est NUL... c'est du vol... puni par des sanctions

DÉFINITIONS	SANCTIONS
Plagiat : selon le règlement 6 du Régime des études avancées et de la recherche de l'UQAR (2006), on entend par plagiat «la reproduction d'idées, de données ou de résultats de recherche, publiés ou non, de quelqu'un d'autre sans lui en reconnaître de façon explicite la paternité intellectuelle». Autopl plagiat : l'autopl plagiat désigne «[l]a pratique qui consiste à remettre une copie d'un même travail à divers enseignants quand le contexte s'y prête» (CLSI-jeunesse, 2005 : 9) ou à remettre le même travail au même enseignant dans le cadre de plusieurs cours différents. Cyberplagiat : le cyberplagiat, qui consiste à copier-coller l'information sur le Web sans indiquer ses sources, est ainsi décrit par la CLSI-jeunesse (2005 : 11) : • «Copier dans un travail scolaire, en tout ou partie, le contenu d'un site Web ou des documents disponibles sur Internet sans le signaler et en préciser la source.» • «Copier de l'information provenant de l'ordinateur ou des courriels d'un autre étudiant sans en indiquer la source» • «Copier dans un travail scolaire, en tout ou partie, le contenu d'un travail scolaire téléchargé à partir d'un site web d'achat ou d'échange de tels travaux.»	- À l'UQAR, les sanctions varient selon le degré de gravité de l'infraction (ex. : avec ou sans préméditation, 1er cas ou récidive, etc.) : annulation de l'épreuve ou du travail, mention d'échec au cours, suspension du programme d'études pour un ou plusieurs trimestres, exclusion de l'université. - «Nul n'est censé ignorer la loi», consulter : - Règlement 5, art. 15, Régime des études de 1er cycle : Plagiat et fraude, Université du Québec à Rimouski, 13 janvier 2006, p. 30. - Règlement 6, Livre 9 (art. 180-193), Régime des études avancées et de la recherche : La probité en recherche. Politique institutionnelle en matière d'intégrité scientifique, Université du Québec à Rimouski, 13 janvier 2006, p. 27-28.



PLAGIER c'est NUL!¹

POURQUOI et COMMENT NE PAS PLAGIER

Ce que plagier veut dire :

- En termes brefs, le plagiat est un vol intellectuel.

Pourquoi NE PAS plagier :

- C'est une fraude, passible de sanctions.
- Le plagiat est nuisible :
 - o Au plagiaire : s'il se fait prendre, il passe en conseil de discipline et risque de ruiner sa crédibilité ; si, par hasard, il ne se fait pas prendre, qu'aura-t-il appris ?
 - o Au plagié : le produit de son travail est usurpé.
 - o À l'institution : les diplômés qu'elle décerne risquent d'être discrédités.
 - o À l'ensemble de la collectivité : personne ne souhaite tomber entre les mains d'un médecin ou d'un professionnel plagiaire.
- L'UQAR est équipée d'un logiciel de détection utilisable par les professeurs.

Sanctions :

- À L'UQAR, les sanctions varient selon le degré de gravité de l'infraction (ex. : avec ou sans préméditation, 1^{er} cas ou récidive, etc.) : annulation de l'épreuve ou du travail, mention d'échec au cours, suspension du programme d'études pour un ou plusieurs trimestres, exclusion de l'université. Comme « nul n'est censé ignorer la loi », consulter :
- Règlement 5, art. 15, Régime des études de 1^{er} cycle : *Plagiat et fraude*, Université du Québec à Rimouski, 13 janvier 2006, p. 30.

¹ Le présent document reprend en partie le contenu d'un précédent, rédigé en 2007, intitulé « PLAGIER c'est NUL ! Halte au plagiat et au copiage ».

- Règlement 6, Livre 9 (art. 180-193), Régime des études avancées et de la recherche : *La probité en recherche. Politique institutionnelle en matière d'intégrité scientifique*, Université du Québec à Rimouski, 13 janvier 2006, p. 27-28.

Comment éviter la tentation du plagiat (les «dix commandements»)

1. En sachant pourquoi et pour qui on étudie ; un diplôme ne vaut rien sans la compétence qu'il sanctionne : étudier pour devenir compétent et donner du sens à son diplôme ;
2. En se questionnant et en s'informant : consulter les professeurs, le Centre d'aide à la réussite (CAR : local D-302 à Rimouski ; 1074, à Lévis)
3. En gérant bien son temps : établir des priorités plutôt qu'agir dans l'urgence ;
4. En pratiquant de bonnes méthodes de travail : consulter les ressources de la Bibliothèque et du CAR ;
5. En maintenant en tout temps motivation et curiosité personnelle : étudier pour construire ses propres connaissances.
6. En développant ses aptitudes de recherche d'information à la bibliothèque : utiliser les sites <http://pdci.quebec.ca> et www.bibliotheques.ugam.ca/infosphere, un logiciel de gestion bibliographique (*Endnote*) ;
7. En aiguisant son esprit critique : ne rien prendre pour acquis sans vérifier, douter ;
8. En développant ses aptitudes de rédaction : résumer, synthétiser, etc. ;
9. En recherchant à développer une pensée autonome authentique et originale ;
10. En choisissant bien ses coéquipiers et en établissant avec eux un code de conduite.

Comment NE PAS plagier

- C'est facile : concrètement, il suffit de **savoir utiliser la documentation*** et **convenablement citer ses sources** (voir document «citer ses sources»)! C'est un savoir-faire qui s'apprend. Pour cela, il faut connaître et appliquer les règles. Outre le fait d'assurer votre crédibilité, le respect de ces règles doit permettre au lecteur ou à l'utilisateur de retracer l'origine d'un document (texte, image, figure, graphique, paroles, etc.) dont vous n'êtes pas l'auteur, quel que soit le médium (journal, travail universitaire, livre, Internet, CD, film ou autre).

- Mais ne pas oublier que bien citer ses sources ne constitue que la phase quasi finale d'un travail de recherche qu'il faut commencer bien avant de rédiger son travail et de le rendre, pour cela il faut **commencer par planifier**, car un travail de recherche se fait en plusieurs étapes : https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw030?owa_no_site=1100
- Pour savoir utiliser la documentation, consulter <http://bibliotheques.ugam.ca/InfoSphere> et suivre les formations offertes à la Bibliothèque.
- Pour **citer convenablement ses sources**, Voir le document du CAR : «Pour NE PAS plagier, citer convenablement ses sources» et procéder à mesure
- Comme on ne peut rédiger un travail de recherche sans faire référence à différents auteurs dont les idées permettent de nourrir et de faire avancer sa propre réflexion, il faut les noter avec précision à mesure que la recherche avance, pour ne pas en oublier et les stocker (auteur, date, titre, page) ; utiliser par exemple pour ce faire le logiciel **Endnote** (consulter les bibliothécaires ou http://www.bibl.ulaval.ca/mieux/utiliser/endnote/endnote_catalogue_bibliotheque) C'est d'autant plus utile et plus pratique que toutes les références dans le texte devront se retrouver dans la bibliographie.
- Pour citer les documents papier, suivre les indications fournies par vos professeurs dans vos cours de méthodologie ou sur http://bibliotheques.ugam.ca/InfoSphere/sciences_humaines/module7/index.html (pour les sciences humaines)
- <http://www.bibliotheques.ugam.ca/InfoSphere/sciences/module7/index.html> (pour les sciences)
- <http://www.integrite.umontreal.ca/pratiques/sources.html> (pour les différents styles de citations et de documents, par ex. les images)
- Pour les documents électroniques, consulter le site très complet de l'Université Laval : <http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/doelec29.html>.
- Définition du plagiat (rappel)

Selon le règlement 6, du Régime des études avancées et de la recherche de l'UQAR (2006), on entend par plagiat «la reproduction d'idées, de données ou de résultats de recherche, publiés ou non, de quelqu'un d'autre sans lui en reconnaître de façon explicite la paternité intellectuelle».

Relèvent également du plagiat, l'autoplégat et le cyberplagiat.

L'autoplagiat désigne «La pratique qui consiste à remettre une copie d'un même travail à divers enseignants quand le contexte s'y prête» (CEST-Jeunesse, 2005 : 9) ou à remettre le même travail au même enseignant dans le cadre de plusieurs cours différents.

Le cyberplagiat, qui consiste à copier-coller l'information sur le Web sans indiquer ses sources, est ainsi décrit par la CEST-Jeunesse (2005 : 11) :

- «Copier dans un travail scolaire, en tout ou partie, le contenu d'un site Web ou des documents disponibles sur Internet sans le signaler et en préciser la source.»
- «Copier de l'information provenant de l'ordinateur ou des courriels d'un autre étudiant sans en indiquer la source»
- «Copier dans un travail scolaire, en tout ou partie, le contenu d'un travail scolaire téléchargé à partir d'un site web d'achat ou d'échange de tels travaux.»

En résumé, pour se protéger du plagiat, un plan en TROIS ÉTAPES :

- **Planifier** : https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw030?owa_no_site=1100
- **Utiliser un logiciel de gestion bibliographique** : http://www.bibl.ulaval.ca/mieux/utiliser/endnote/endnote_catalogue_bibliotheque
- **Citer convenablement ses sources** : voir document CAR «Citer convenablement ses sources» et :
 - http://bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences_humaines/module7/index.html (pour les sciences humaines)
 - <http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences/module7/index.html> (pour les sciences)
 - <http://www.integrite.umontreal.ca/pratiques/sources.html> (cas particuliers : images, etc.)

POUR NE PAS PLAGIER, CITER CONVENABLEMENT SES SOURCES¹

Citer convenablement ses sources consiste à en indiquer la provenance précise (auteur, date, page), avec ou sans guillemets selon le cas. C'est une étape importante qui survient au moment de la rédaction, c'est-à-dire normalement dans la phase finale du travail. Cela signifie que :

- les étapes préliminaires sont franchies (compréhension de la consigne, définition du sujet, recherche : repérage, localisation, évaluation et sélection de l'information, lecture, analyse, plan, etc.),
- les sources sur lesquelles vous vous appuyez sont prêtes à être utilisées (idéalement, vous les aurez stockées grâce à un logiciel de gestion bibliographique comme *Endnote*² qui vous facilitera la tâche pour les travaux longs, ou à défaut, sur des fiches que vous pourrez conserver).

POURQUOI CITER SES SOURCES EST-IL SI IMPORTANT ?

- c'est le «b-a ba» du travail de recherche universitaire :
- par respect du droit d'auteur et des normes en matière de propriété intellectuelle, sous peine de sanctions ;
- par souci d'intégrité : rendre justice à l'auteur, qu'il s'agisse de propos ou d'idées, même libres de droit d'auteur ;
- par souci d'exercer votre capacité à rechercher de la documentation et à l'utiliser pour renforcer votre propre argumentation ;

¹ Document adapté de : «Citer correctement ses sources» sur <http://www.integrite.umontreal.ca/pratiques/sources.html>, <http://www.uottawa.ca/plagiat.pdf>, <http://www.bibliothèques.ugam.ca/recherche/plagiat/citer.html>, consultés le 8 juin 2011.

² Disponible à la bibliothèque. Consulter aussi http://www.bibl.ulaval.ca/mieux/utiliser/endnote/endnote_catalogue_bibliotheque

Trousse antiplagiat, document «Citer ses sources» à l'intention des étudiants, produit par le CAR (D-302 à Rimouski, 1074 à Lévis)

- par respect du lecteur, à qui il faut permettre de :
 - comprendre sur quoi repose ce que vous avancez en distinguant vos propres idées de celles des spécialistes que vous avez consultés ;
 - retracer les sources que vous utilisez, pour être en mesure de les consulter à son tour, soit pour son usage personnel, soit pour vérifier l'exactitude des données ou du texte cités.

QUELLES SOURCES FAUT-IL CITER ?

En fait les rares cas où il n'est pas nécessaire de citer la source sont ceux qui relèvent de connaissances de base généralement admises comme des faits reconnus (ex : la terre tourne) - même si on utilise parfois les guillemets, comme dans le cas des proverbes -, ou vos propres idées (mais sur quoi les appuyez-vous ?) à condition de ne les avoir jamais soumises.

Dans TOUS les autres cas, c'est-à-dire si la source est :

- un document protégé par le droit d'auteur ou du domaine public ;
- un document imprimé ou électronique, accessible sur Internet ;
- un document publié ou non (ex : mémoire d'un autre étudiant, notes de cours) ;
- un document produit dans une autre langue ou une traduction ;
- etc.

et qu'elle est utilisée sous forme de :

- **Citation directe** (mot à mot, entre guillemets « » si elle est courte ; en retrait sans guillemets si elle fait plus de trois lignes) de ce quelqu'un d'autre a dit, écrit ou produit ; à utiliser avec parcimonie (sauf consigne contraire, pas plus

de 10 % du travail), pour illustrer et renforcer ses propos ou avancer une idée qui doit être commentée. Même chose pour la « citation incluse » ou « fondue » (entre guillemets, mais syntaxiquement intégrée dans votre texte). Utiliser dans ce cas les crochets [...] pour intégrer toutes les modifications nécessaires (coupure, remplacement d'une majuscule, etc.) ; utiliser [sic] pour signaler une erreur dans une citation et les caractères *italiques* pour une citation en langue étrangère, les guillemets anglais (" ") pour intégrer une citation dans la citation.

- **Reformulation** (éviter la « paraphrase » ou transcription littérale en d'autres mots de ce que quelqu'un d'autre a dit, écrit ou produit) ; ce ne doit pas être une « traduction » mot à mot à coup de synonymes, mais - mentionnant nom de l'auteur et date du document - , une réelle reformulation synthétique des idées en d'autres termes, qui permet de vérifier si le sujet est bien compris.
- **Autres sources documentaires** (photos, images, données, statistiques, tableaux, graphiques, vidéo, enregistrement, logiciels, codes informatiques spécifiques, etc.) Il existe des règles propres à chaque discipline.

○ Exemples :

<http://www.bibliotheques.ugam.ca/recherche/plagiat/citer.html>

<http://www.uOttawa.ca/plagiat.pdf>,

Il faut toujours donner la référence complète de la source utilisée.

OÙ ET COMMENT FAIRE RÉFÉRENCE AUX SOURCES ?

Dans le texte ET dans la bibliographie : même si la présentation des références varie entre celles du texte (minimales : auteur, date, page) et celles, détaillées, de la bibliographie, il doit y avoir concordance entre les deux. Dans le texte, utiliser un mot ou une phrase d'introduction (ex : Selon Eco, «...») et indiquer la référence, soit entre parenthèses à même le texte - ex : (Eco, 2011 : 35) -, soit en note de bas de page ou en fin de texte. Il y a plusieurs méthodes (MLA, APA, CM, etc.) et la présentation des références varie d'une discipline à l'autre. En l'absence de style imposé par votre professeur ou votre département, en choisir un et appliquer le principe de cohérence en vous y tenant pour l'ensemble du travail.

Trousse antiplagiat, document «Citer ses sources» à l'intention des étudiants, produit par le CAR (D-302 à Rimouski, 1074 à Lévis)

- o http://bibliotheques.ugam.ca/InfoSphere/sciences_humaines/module7/index.html (pour les sciences humaines)
- o <http://www.bibliotheques.ugam.ca/InfoSphere/sciences/module7/index.html> (pour les sciences)
- o <http://www.integrite.umontreal.ca/pratiques/sources.html> (cas particuliers : images, etc.)
- o <http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/doelec29.html> (documents électroniques)

En résumé, avant de remettre un travail, se poser les trois questions suivantes :

- Ai-je évité de «copier-coller» un texte ou des documents provenant d'internet ou d'ailleurs, ou éventuellement d'une traduction ?
- Quand je me suis inspiré de quelqu'un d'autre, ai-je bien indiqué les références dans le texte ou en bas de page (auteur, date, page) et utilisé les guillemets, ou la mise en retrait pour les citations longues, pour les extraits que j'ai pu utiliser ?
- Ai-je fourni une liste bibliographique détaillée correspondant à tous les documents que j'ai cités dans mon texte ?

PLAGIER C'EST NUL, PLAGIER = 0

Stratégies de sensibilisation et de prévention du plagiat à l'intention des professeurs et des chargés de cours

On peut voir le plagiat comme le simple fait de ne pas citer ses sources, par omission ou délibérément : dans les deux cas, le « plagiaire » est fautif car il porte atteinte à la propriété intellectuelle. On pourrait être tenté de régler le problème en pensant de façon simpliste qu'il suffit de montrer comment citer ses sources. C'est essentiel certes de le faire, et il faut le faire, mais à ne soigner que le symptôme on risque de ne pas guérir un mal qui peut avoir plusieurs causes. C'est dans cet esprit que le document suivant a été rédigé à partir des travaux cités en référence : il part des causes fréquemment observées, certaines relevant directement des étudiants, certaines de leurs interactions avec le travail universitaire et les cours, pour proposer quelques stratégies adaptées à un malaise lié plus profondément en grande part au rythme et au mode de vie actuels.

	Sachant que les causes les plus fréquentes de plagiat sont :	Il est suggéré d'utiliser les stratégies suivantes :
1. L'ignorance de la notion du droit d'auteur et les croyances fausses : De nos jours, de nombreux étudiants formés à faire du « copier-coller » dès l'enfance pour la moindre recherche demeurent dans la croyance que ce qui se trouve sur Internet est du domaine public et peut par conséquent être copié sans citer la source.		• Lutter contre les fausses croyances et les idées reçues en utilisant les <i>quizz</i> sur le <i>plagiat</i> de l'Université de Montréal ou de l'UQAM (presque toutes les universités en ont un) www.integrite.umontreal.ca/quizz/quizz.html et www.bibliothèques.ugam.ca/recherche/plagiat/quizz/quizz.html. • Ne pas prendre pour acquis que tout le monde sait ce qu'est le plagiat. • Ne pas croire que tout le monde sait comment citer correctement ses sources. • Demander aux étudiants quelle est leur conception du plagiat. • Expliquer si besoin est que le plagiat est un « vol intellectuel ». • Discuter des risques encourus (voir Réglementation ci-dessous) et des conséquences sur le plan professionnel, pour soi et pour les autres, du point de vue de la crédibilité et de la

		compétence.
2.	Le manque de connaissance de la réglementation et des sanctions Les sanctions servent, selon Robert Harris, à protéger la propriété intellectuelle et signifient aux étudiants honnêtes que leur travail est respecté et apprécié; enfin, elles garantissent la crédibilité des diplômes décernés par l'institution.	• Rappeler que «nul n'est censé ignorer la loi», quelle que soit sa culture d'origine : toujours s'informer. • A l'UQAR, les sanctions varient en fonction de la gravité de l'infraction. Consulter le <u>Règlement 5</u>, art. 15 du Régime des études de 1^{er} cycle : <u>Plagiat et fraude</u> (2006 : 30) ou le <u>Règlement 6</u>, livre 9 (art. 180-193) du Régime des études avancées et de la recherche : <u>La probité en recherche. Politique institutionnelle en matière d'intégrité scientifique</u>. (2006 : 27-28). • Informer les étudiants que l'UQAR est équipée d'un logiciel de comparaison de textes performant (Compilatio). • Être vigilant, repérer et réagir, quel que soit le degré de gravité du plagiat : ne pas le laisser se développer. • Demander aux étudiants une déclaration signée attestant que leur travail ne comporte pas de plagiat les oblige à s'interroger et à être au fait des risques. • Demander un compte Compilatio au CAR et l'utiliser (logiciel de détection réservé aux professeurs et aux chargés de cours en activité). • Informer les nouveaux collègues de la procédure à suivre en cas de doute et appliquer le règlement en cas de constat. • Définir des règles claires et strictes concernant les surveillances d'examen, la supervision des laboratoires et des travaux écrits. • Faire un suivi sérieux des cas de plagiat.
3.	Le manque de savoir-faire :	Inciter les étudiants à développer leurs compétences • informationnelles (recherche et utilisation de l'information) en

	Qui, quoi, quand et comment citer... «that's the question» ! (voir «Citer convenablement ses sources», feuillet destiné aux étudiants produit par le CAR).	utilisant le tutoriel des Bibliothèques (Infosphère : www.bibliotheques.uqam.ca/infosphere) • rédactionnelles, en particulier les consignes relatives aux divers types de citation des sources (citations directes, incluses, utilisation raisonnable de la paraphrase, etc.) en consultant le Centre d'aide à la réussite (CAR, local D-302 à Rimouski, 1074 à Lévis) et les guides modulaires sur Caroline CAR.
4.	Le manque d'organisation : D'autres étudiants (parfois les mêmes) ne savent pas s'organiser dans le temps, ils travaillent toujours dans l'urgence et, surtout quand ils sont débordés, ils vont droit au but qui pour eux est de réussir le travail ou l'examen.	• Apprendre aux étudiants à différencier «urgence» et «priorité». • Échelonner les dates de remise des travaux. • Expliquer à quoi servent le calendrier et la bibliographie inclus dans le plan de cours. • Fractionner les travaux pour suivre l'avancement des travaux et éviter le rush de dernière minute qui augmente la tentation de tricher.
5.	Le manque de planification : La procrastination est un mal répandu ; certains n'imaginent pas, ou mal, le temps que cela prend pour produire un bon travail ; plus le temps est court, plus la tentation est grande de tricher.	• Expliquer qu'un travail de recherche prend du temps et qu'il ne peut pas se faire à la dernière minute. • Conseiller aux étudiants d'observer combien chaque activité intellectuelle ou autre leur prend de temps. • Détailler avec les étudiants les étapes à parcourir en utilisant Infosphère : www.bibliotheques.uqam.ca/infosphere
6.	Le manque de réflexion sur le travail universitaire, le rapport au savoir et le bien-fondé des cours : Pourquoi étudie-t-on ? À quoi les travaux et les cours servent-ils ? Dans la majorité des cas, on étudie pour obtenir un diplôme, car obtenir	Prendre le temps de rappeler aux étudiants que «le but d'un cours est d'apprendre et de développer des compétences et pas seulement de "passer à travers"». En effet, au-delà des connaissances disciplinaires, rédiger un travail aide à développer des compétences en : • recherche (chercher quelque chose de précis dans la jungle de

	un diplôme c'est en principe s'ouvrir des portes, encore faut-il être à la hauteur des responsabilités que cela implique : le diplôme est censé couronner une formation en sanctionnant des acquis (connaissances, savoir-faire, savoir-être et savoir-agir) dans un domaine propre. Les cours, les travaux et les examens servent à acquérir ces connaissances et ces savoirs qui rendent compétente la personne qui se les approprie pour obtenir son diplôme de façon intégrée. C'est pourquoi le diplôme n'est pas un but en soi, mais la reconnaissance que l'étudiant qui l'obtient est parvenu au terme d'un parcours tout au long duquel il aura acquis les compétences nécessaires pour agir et apporter une contribution dans son domaine. La formation universitaire se démarque des autres en ce sens qu'elle prépare des individus qui non seulement connaissent ou sont capables d'appliquer les pratiques et les techniques en usage dans leur domaine, mais qui sont capables de poser un regard critique sur elles et de les améliorer, ce qui signifie que l'étudiant doit s'approprier de façon autonome et réfléchie l'enseignement qui lui est offert.	l'information), • résolution de problème (une tâche essentielle qui se vit au quotidien), • écriture (le langage est un des outils les plus utiles), • persévérance et engagement. Tous ces savoir-faire seront aussi utiles dans le monde du travail que des connaissances qui forcément se périment.
7.	Le manque de réflexion éthique associé au désir de « performer » et au mythe de l'efficacité Dans une société qui, bien qu'elle se défende d'être élitiste, met de l'avant les « gagnants », il est facile de penser qu'il faut « réussir vite et à tout prix » et il est tout aussi facile d'en trouver les moyens.	• Discuter en classe de la valeur de l'intégrité intellectuelle sur le plan personnel, universitaire, professionnel : ○ Ce que représente le diplôme universitaire (crédibilité) ○ Ce qu'implique le travail de chercheur (patience, rigueur, fiabilité)
8.	Le manque de motivation	• Trouver des thèmes pertinents capables de stimuler l'intérêt et la créativité individuelle des étudiants.

	Parmi les nombreux choix qu'ils ont à faire, les étudiants ont tendance à laisser de côté ce qui les intéresse le moins... et dans ce cas la tentation est grande de s'investir le moins longtemps possible et par suite de se replier sur du « déjà-fait ».	• Intégrer autant que possible une dimension actuelle, locale ou régionale. • Utiliser une approche mobilisatrice (ex. : étude de cas, portfolio). • Se montrer soi-même passionné par son sujet : cela crée un effet d'entraînement et un étudiant qui est impliqué émotionnellement s'investit davantage.
9.	Le manque d'originalité des sujets ou le « flou » des exigences Compte tenu de toutes les sollicitations dont ils sont l'objet et de tous les moyens d'information auxquels les étudiants ont accès, il est de plus en plus difficile de piquer leur curiosité... Il est certain qu'il faut renouveler leur intérêt si l'on veut éviter qu'ils ne produisent eux aussi du « déjà-vu » !	• Varier les sujets d'un trimestre à l'autre. • Limiter les tests maison et les « sujets libres » ou trop généraux. • Autant que possible « personnaliser » les sujets, modifier légèrement d'une fois sur l'autre les sujets « en rotation » ○ Imposer des contraintes spécifiques varier les sources et leur type : livre, revue, internet ; ○ imposer un ou plusieurs articles de référence ; ○ exiger des sources récentes ; ○ demander d'intégrer de l'information que vous aurez fournie ; ○ demander une bibliographie annotée ; ○ demander de justifier la fiabilité des sources ; ○ demander sur plateforme électronique un dossier complet des sources utilisées ; ○ demander une présentation orale ; ○ demander une réflexion sur l'apprentissage effectué ○ accorder des points au processus
10.	Le manque d'assurance, particulièrement en écriture Les étudiants qui redoutent le plus d'écrire sont souvent ceux qui sont le moins bien équipés pour juger de la qualité d'un travail mais, par	• Montrer combien certains textes qui se trouvent sur Internet sont de piètre qualité • Montrer un travail plagié : les écarts de style • Montrer que vous connaissez les sites qui peuvent être sources

	manque d'assurance en eux, ils préfèrent copier n'importe quoi plutôt que de s'exposer.	de plagiat (voir www.cheathouse.com ou www.schoolsucks.com) : en télécharger et les critiquer en classe. Faire savoir que vous savez qu'il en existe des centaines (la plupart en anglais) pour aider à tricher¹. • Faire du renforcement positif : savoir écrire est un atout sur le marché du travail. • Mettre l'accent sur la valeur du processus d'apprentissage et la créativité individuelle. • Expliquer l'intérêt de bien citer ses sources (citer une source montre qu'un travail de recherche et de synthèse a été effectué : cela renforce les arguments) et quand et comment le faire (citation directe, citation intégrée : voir document pour les étudiants)² • Expliquer ce qu'est la paraphrase et comment éviter la «traduction mot à mot» ; encourager la reformulation synthétique et référencée (ex : Selon XYZ (2011 : 12), il semble que...) • Recommander de consulter le CAR pour citer ses sources convenablement et rédiger correctement.
11.	Le manque de précision dans les consignes et les attentes Il est impossible de prévoir toutes les interprétations qu'une personne peut faire des consignes, aussi est-il très important de limiter les risques d'interprétation en laissant place à une trop grande liberté ou à de	Expliquer clairement les règles et les attentes en matière de rédaction, signifier • s'il s'agit d'un travail individuel ou d'un travail en équipe ; • si on peut réutiliser ou non un travail utilisé dans un autre cours ;

¹ Coastal Carolina University en tient un répertoire à jour pour aider ses professeurs à détecter le plagiat : <http://www.coastal.edu/library/presentations/mills2.html>

² «Citer convenablement ses sources».

		l'ambiguïté.	• quelles sont les sources autorisées ou préconisées (les varier); • de quel type de travail il s'agit (résumé, rapport, essai, etc.) • quelles sont les connaissances ou habiletés préalables requises (ex : Excel ou PowerPoint) et comment les acquérir.
12.	Le manque de modèles La force de l'exemple n'est plus à démontrer.		• Donner le bon exemple en indiquant toujours la source de toutes vos références (figures, schémas, photos, etc.) dans toutes vos présentations PowerPoint et autres. • Montrer, avec l'accord des auteurs, des exemples de bons travaux.
13.	Le manque de savoir-faire dans les travaux d'équipe Les travaux d'équipe sont intéressants à plusieurs égards, mais ils soulèvent certains problèmes. Exemples : le membre de l'équipe qui profite du travail des autres ou celui qui contribue mais de façon malhonnête en faisant du «copier-coller» ou en trichant.		• Demander aux étudiants de définir en quoi consiste un bon travail d'équipe et faire les mises au point nécessaires le cas échéant. • Proposer des mises en situation et expliquer que chaque membre de l'équipe est responsable de savoir ou de demander ce qu'il est permis ou interdit de faire dans le cadre de chacun de ses cours. • Responsabiliser les étudiants en leur demandant d'établir des limites claires et éventuellement des règles de fonctionnement de l'équipe.
14.	Un malentendu avec son directeur de thèse		• Établir avant le début du travail une entente précisant à qui revient le mérite du travail accompli et quelle utilisation pourra être faite des données fournies ou recueillies par les deux parties.

Stratégies de sensibilisation au plagiat à l'intention des professeurs et PCC – document préparé par le CAR, version 10 juin 2011

« PLAGIER c'est NUL ! Halte au Plagiat et au copiage », UQAR, Centre d'aide à la réussite, août 2007.

« Comment prévenir le plagiat ? », sur <http://www.uclouvain.be/206418.html>, Université catholique de Louvain, 21 février 2011, consulté le 27 mai 2011.

« Trucs et stratégies à l'intention de l'enseignant pour la prévention du plagiat », Université Laval, 2006, Faculté des sciences de l'administration : <http://www5.fsa.ulaval.ca/sgc/formation/mbalaval/plagiatmbalaval/>, consulté le 27 mai 2011.

« Intégrité, fraude et plagiat » sur <http://www.integrite.umontreal.ca/prevention.html> site de l'Université de Montréal, consulté le 27 mai 2011.

« Engager la discussion sur la probité intellectuelle en classe » et « Stratégies de prévention du plagiat » : Documents de la formation « Stratégies pédagogiques de prévention du plagiat » offertes à la communauté enseignante de l'Université de Montréal par le CEFES (depuis 2007)

« Anti-Plagiarism Strategies for Research Papers » sur www.virtualsalt.com, Harris, Robert, version 26 avril 2011, consultée le 27 mai 2011 (traduction et adaptation libre), malgré l'aspect commercial d'un site qui cherche à vendre des livres, l'information est intéressante. En particulier pour le plagiat et les détecteurs de plagiat (payants) en anglais (ex : Plagiarism Finder at <http://www.m4-software.com> et Eve at <http://www.canexus.com/eve/>)

Liste de sites d'intérêt général et autres

<http://www.integrite.umontreal.ca>

<http://www.responsable.unige.ch/index.php?> (règles d'intégrité académique, entre autres)

<http://www.uclouvain.be/206418.html> (comment agir à l'échelle de l'université)

<http://bibliotheques.uqam.ca/infosphere> (toutes les étapes pour préparer un travail de recherche)

<http://pdci.quebec.ca> (sur les compétences informationnelles)

<http://www.uottawa.ca/plagiat.pdf>

<http://www.bibl.ulaval.ca/mieux/utiliser/endnote/endnote> catalogue bibliothèque (utiliser un logiciel de gestion bibliographique)

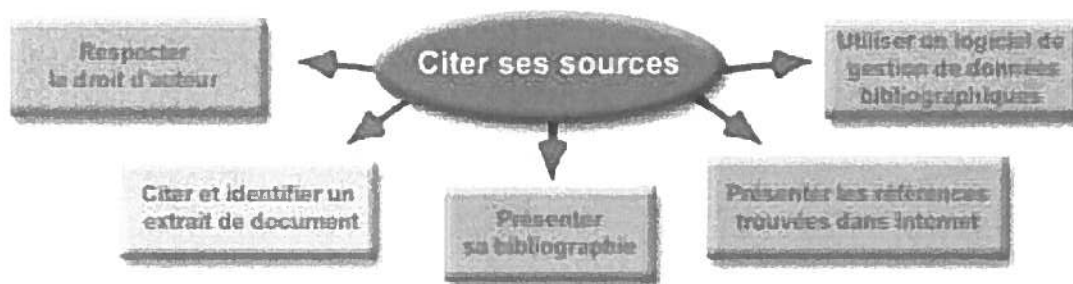
<http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/doelec29.html> (pour citer les documents électroniques)

ANNEXE IV

Citer ses sources : guide de Didier Duguest

Avant-propos

Ce guide, créé pour aider les étudiants sur la façon de citer ses sources et de rédiger une bibliographie a été élaboré à partir des documents disponibles sur le site "<http://Responsable.unige.ch>", et de diverses sources trouvées à partir des recherches de **Michelle Bergadaà**, de l'université de Genève. Nous conseillons au lecteur de consulter ce site pour plus d'information.



Introduction

Tout au long de ses études, on aura à produire des travaux de recherche dans lesquels on doit intégrer les idées de différents auteurs. Il est très important de savoir comment insérer correctement ces idées dans son travail si on ne veut pas se retrouver en situation de plagiat.

Le développement d'une idée ou d'une recherche est toujours basé sur les résultats et les conclusions de travaux antérieurs. La démarche entreprise dans tout travail écrit doit être reflétée d'une part dans les citations et d'autre part dans la bibliographie.

Ces citations et bibliographie permettent :

- ✓ de démontrer la connaissance du sujet ou du domaine de recherche,
- ✓ de reconnaître les personnes qui ont développé les idées sur lesquelles la recherche est appuyée,
- ✓ au lecteur d'aller plus loin et de repérer les ouvrages consultés lors de la recherche.

Ne pas se plier à ces règles élémentaires est considéré comme du plagiat.

Les institutions universitaires sanctionnent le plagiat comme une fraude parce que c'est leur devoir de protéger l'honnêteté intellectuelle, la probité en recherche, les droits de la propriété intellectuelle et les droits d'auteur et de veiller à la qualité des diplômes qu'elles délivrent. Votre diplôme reflète les connaissances et habiletés que vous aurez acquises durant vos études : il doit aussi, en plus de votre savoir-faire, témoigner de votre intégrité et de votre savoir-être, garants de votre bien-être dans la vie professionnelle. Les droits de propriété intellectuelle doivent être respectés en reconnaissant de façon convenable la propriété de tout mot, phrase ou idée utilisés dans la rédaction de travaux universitaires et en attribuant le mérite à l'auteur original.

Il est indispensable de référencer de façon convenable toute information que l'étudiant prend dans une autre source, que ce soit dans un livre, un périodique, un film, un site Internet ou des notes de cours.

Ce que plagier veut dire

Selon le dictionnaire *Petit Robert* (2007), plagier consiste à «copier un auteur en s'attribuant indûment des passages de son œuvre» : c'est le cas chaque fois que l'on cite, résume, traduit, utilise de l'information, des faits, des théories, des statistiques, des œuvres, etc., sans nommer l'auteur ou les auteurs, autrement dit quand on emprunte ou s'approprie en les faisant passer pour siens les propos (parlés ou écrits), les travaux et les idées de quelqu'un d'autre, quel que soit le médium (papier, Internet, CD ou autre). Entre d'autres termes plagier c'est copier tout ou partie d'un document, reproduire des idées, des données ou des résultats de recherche de quelqu'un d'autre, qu'ils soient publiés ou non, sans lui en reconnaître la paternité intellectuelle. Il s'agit en fait d'un « vol littéraire ».

Pour résumer, plagier c'est :

- S'approprier le travail de quelqu'un d'autre et le présenter comme sien.
- Inclure dans son propre travail des extraits de textes (livres, articles, sites web) sans en mentionner l'auteur original.
- Modifier le texte d'un auteur en remplaçant ses mots par des synonymes.
- Reprendre l'idée originale d'un auteur et l'exprimer avec ses propres mots (reformulation), sans en mentionner la source.
- Insérer des images, des graphiques ou autres sans en mentionner la provenance.
- Ne pas placer entre guillemets (ou indiquer de façon claire et précise) les mots tirés d'une autre source.
- Faire du copier – coller en provenance d'Internet, sans en citer la référence.

Les formes et les causes actuelles du plagiat

Selon la terminologie utilisée par Christiane Médaille (2005)¹, il existe plusieurs types de plagiat : le «plagiat accidentel», le «plagiat intentionnel» et le «cyberplagiat».

Les causes du «**plagiat accidentel**», d'après les excuses fournies par les plagiaires, relèvent le plus souvent de la méconnaissance des règles : or nul n'est censé ignorer les règles d'usage en vigueur dans le lieu où il se trouve, ni ses responsabilités en tant qu'étudiant universitaire.

Le «**plagiat intentionnel**», destiné à faire illusion, ne se distingue guère du «plagiat accidentel» que dans la mesure où il est commis en toute connaissance de cause, la plupart du temps soit par naïveté, soit par défi.

La naïveté consiste à sous-estimer le personnel enseignant, spécialiste en son domaine, d'une part, l'existence des moyens de détection et des sanctions d'autre part.

Le goût du risque et un sens du défi mal placé (penser qu'on ne se fera pas prendre) peut être une autre «cause» à l'origine du plagiat intentionnel. Or plagier est un jeu dangereux, tout comme les autres types de fraude (obtenir de l'aide ou utiliser du matériel non autorisé pendant un examen, en particulier les calculatrices, les téléphones cellulaires, les baladeurs numériques, les clés USB, etc., échanger des documents ou des réponses, cacher des formules ou des réponses toutes faites, se faire remplacer par quelqu'un d'autre, etc.), dont votre crédibilité et votre carrière risquent de souffrir longtemps. Le meilleur défi consiste à faire son travail pour apprendre quelque chose.

Le «**cyberplagiat**», qui consiste à copier-coller l'information sur le Web sans indiquer ses sources², est une forme moderne de plagiat apparue avec le développement des ressources disponibles sur Internet. Il consiste à :

- «Copier dans un travail scolaire, en tout ou en partie, le contenu d'un site Web ou des documents disponibles sur Internet sans le signaler et en préciser la source».
- «Copier de l'information provenant de l'ordinateur ou des courriels d'un autre étudiant sans en indiquer la source».
- «Copier dans un travail scolaire, en tout ou en partie, le contenu d'un travail scolaire téléchargé à partir d'un site Web d'achat ou d'échange de tels travaux».

Conseil : restez critique et pensez à long terme : plus que le résultat immédiat, qui de toute façon n'est pas garanti, ce qui compte c'est ce que vous retirez de votre apprentissage. Soyez très vigilant à propos des informations trouvées sur Internet : on y trouve le meilleur, mais souvent le pire. Cf http://www.uhb.fr/scd/Methodoc_aspects_critiques.htm

Les avantages à ne pas plagier :

- Aiguiser sa curiosité, pour le plaisir d'apprendre et la fierté de produire des travaux originaux et valorisants.
- Cultiver le goût de l'authenticité et le mettre en pratique.
- Apprendre à chercher l'information et à l'utiliser.
- Connaître et appliquer les règles en vigueur : on ne peut rédiger un travail de recherche sans faire référence à différents auteurs dont les idées permettent de

¹ Christiane MÉDAILLE (2005), «Plagiat», *Bibliothèque des sciences de l'éducation, UQAM*, consulté le 16 juin 2007, en ligne sur <http://www.bibliotheques.uqam.ca/informations/bibliocliq/dossiers/plagiat.html>.

² *Le plagiat électronique dans les travaux scolaires : une pratique qui soulève des questions éthiques*, Québec, Commission de l'éthique de la science et de la technologie, Avis de la CEST-Jeunesse, 2005.

nourrir et de faire avancer la réflexion, mais il faut reconnaître leur apport. Ne pas le faire constitue un manque de rigueur et d'éthique.

- Apprendre à citer correctement ses sources. Les noter, incluant le cas échéant la ou les pages précises, à mesure que la recherche avance, (mieux vaut en supprimer ensuite que de devoir rechercher celles qu'on a perdues) construire sa bibliographie à mesure plutôt qu'après coup. S'il ne s'agit pas de la source originale ou primaire, toujours mentionner la source consultée et indiquer les deux références, car votre lecteur doit pouvoir vérifier ce que vous citez : voir ci-dessous comment citer et comment rédiger une bibliographie.
- Prendre de la distance : s'exercer à résumer, synthétiser et reformuler l'idée de l'auteur en évitant de paraphraser (c'est-à-dire éviter de redire la même chose avec d'autres mots).

Dans tout travail écrit, il est capital et indispensable de citer les différentes sources auxquelles vous avez eu recours.

Celles-ci peuvent se présenter sous deux formes :

1. Soit des citations brèves à l'intérieur du texte
2. Soit des références bibliographiques réunies dans la bibliographie à la fin du document.

Utilisez les citations avec modération ! La citation sert à étayer votre propre réflexion et ne doit pas représenter une partie trop importante de votre travail !

La citation consiste à mentionner le texte exact avec les termes précis rédigés par l'auteur cité.

La paraphrase est la reproduction de la pensée d'un auteur reformulée avec d'autres mots. Dans les deux cas, il est obligatoire d'indiquer très précisément la source !

La citation : définition

Une citation est un passage tiré d'un ouvrage pour illustrer ou appuyer ce que l'on avance dans un travail. On doit absolument en indiquer la source. Cette obligation vaut pour toutes les sources : livres, articles de périodiques, encyclopédies, documents audiovisuels, pages Internet, etc.

Une citation est textuelle lorsqu'on reprend exactement ce qu'un auteur a écrit. Elle est indirecte ou hors texte lorsqu'on emprunte une idée ou un commentaire à un auteur : c'est alors une paraphrase. Dans tous les cas, on doit mentionner la source.

Pourquoi et quand citer ses sources ?

- **Ajouter une valeur à son travail de recherche tout en respectant le droit d'auteur**
En se référant à diverses sources extérieures à son travail et en les citant, on valorise son propre travail. Mais s'il est important de s'inspirer de différents auteurs lorsque l'on rédige un travail de recherche, on doit cependant s'assurer de reconnaître la « paternité » des idées ou des écrits qui ont enrichi le travail et ainsi de « rendre à César ce qui appartient à César ».
- **Développer son expertise de recherche**
En cherchant des sources de référence et en les citant, on s'assure d'une formation de qualité. Faire soi-même le travail, c'est apprendre à chercher de l'information et à bien l'utiliser. C'est également acquérir un savoir-faire

- **Démontrer un sens de l'éthique professionnelle**
Il faut permettre au lecteur de vérifier l'exactitude des données rapportées ou du texte cité, ou encore de voir la citation en contexte. C'est un principe de base de la communication scientifique. qui servira tout au long de la vie professionnelle.
- **Faciliter le repérage des sources par le lecteur**
Permettre au lecteur qui voudrait en savoir davantage sur un texte ou un auteur mentionné dans le travail de retracer les sources qu'on a utilisées, ce qui sera possible seulement si les références complètes à celles-ci ont été données dans le document.

Quand faut-il citer ?

- Lorsqu'on rapporte mot à mot ce que quelqu'un d'autre a dit ou écrit,
- Lorsqu'on paraphrase, c'est-à-dire met dans ses propres mots, ce que quelqu'un d'autre a dit ou écrit,
- Lorsqu'on intègre des photographies, images, données, statistiques, graphiques dans un document, que la source utilisée soit un document publié ou non publié, un document imprimé ou disponible sur Internet, protégée par le droit d'auteur ou du domaine public.

Que faut-il éviter de citer ?

Il faut éviter de citer :

- des détails,
- un long extrait qui pourrait être résumé ou encore dont certains passages seulement pourraient être cités,
- ce que l'on peut exprimer dans ses propres mots à l'aide d'une paraphrase,
- ses propres expériences, ou observations ou encore quand on livre ses idées sur un sujet,
- ce qui est de notoriété publique.

On dit d'un fait qu'il est de notoriété publique lorsqu'il se retrouve dans plusieurs sources d'information différentes et qu'il est susceptible d'être connu d'une grande majorité des gens.

Toute référence doit permettre d'identifier sans ambiguïté le document pour éventuellement le retrouver.

Les références seront rédigées d'une manière claire, cohérente, ordonnée, conforme aux normes en vigueur et aux usages de la discipline.

Citer ou paraphraser ?

Qu'est-ce qu'une paraphrase ?

La paraphrase tout en s'appuyant sur les idées d'un auteur permet cependant de les présenter sans utiliser les mêmes mots. En s'intégrant directement au texte, elle en facilite la lecture. Elle peut être utile dans les cas où les termes utilisés par l'auteur n'apparaissent pas adéquats pour ce qu'on veut démontrer. Mais, dans tous les cas, lorsqu'on utilise la paraphrase, **il ne faut jamais oublier de faire référence au document d'où provient l'information.**

Cependant, la paraphrase ne consiste pas seulement à remplacer les mots du texte original par des synonymes. Il faut complètement réécrire le passage, c'est-à-dire changer les mots et la structure des phrases. Si on veut conserver ne serait-ce que quelques mots du passage original, il faut les mettre entre guillemets (« »).

La paraphrase est donc un art. Plus on le pratiquera, meilleur on deviendra. Son utilisation est importante, car elle montre qu'on a vraiment compris ce que l'auteur a voulu dire. De plus, elle permet de mettre en valeur son propre style d'écriture, car ce sont ses mots et non ceux de l'auteur qui apparaissent sur la page. L'enchaînement entre ses idées et celles des autres sera par le fait même plus fluide.

Comment introduire une paraphrase ?

On peut introduire sa paraphrase avec une formule qui indique quel auteur on paraphrase, comme 'Selon X' ou 'D'après X'.

Exemple

Selon Marc Chénétier, bon nombre de Français pensent à Hemingway ou à Steinbeck lorsqu'il est question de littérature américaine.¹

¹ Marc Chénétier, *Au-delà du soupçon : la nouvelle fiction américaine : de 1960 à nos jours*, Paris : Éditions du Seuil, 1989, p.10.

Comment faire une bonne paraphrase ?

- Il est tout d'abord important de bien comprendre le texte original. Il est plus facile de réécrire dans ses propres mots un extrait de texte dont on a saisi le sens.
- **À l'aise avec la paraphrase ?** Alors, on peut tout simplement lire le passage qu'on veut paraphraser plusieurs fois, fermer le livre et réécrire de mémoire le passage dans ses propres mots.
- **Pas à l'aise avec la paraphrase ?** Alors suivez la méthode proposée ci-dessous

Méthode en six étapes

1- Remplacer certains mots (noms, adjectifs, verbes, adverbes, etc.) par des synonymes

Lorsqu'on paraphrase, il faut s'assurer de conserver le sens des propos de l'auteur. On doit choisir des mots qui ont sensiblement la même signification que ceux utilisés par l'auteur. On doit aussi sélectionner des mots avec lesquels on est familier. Si on n'est pas certain du sens importants d'un mot, il faut le vérifier dans le dictionnaire. Attention : il ne faut pas remplacer chaque mot du passage original par un synonyme, mais simplement les mots les plus importants.

2- Modifier la structure des phrases

Il faut changer l'ordre des mots, c'est-à-dire réécrire les phrases sous une nouvelle forme. Pour ce faire, on peut, entre autres, modifier les connecteurs logiques, tels que les conjonctions de coordination et les conjonctions de subordination. Pour s'aider, on peut consulter le tableau d'équivalence des connecteurs logiques.

3- Changer les parties du discours

Les parties du discours sont les différentes catégories parmi lesquelles les mots de la langue sont répartis : noms, adjectifs, verbes, adverbes... Il s'agit donc ici de remplacer un nom par un verbe, un adjectif par un nom, un verbe par un nom, etc. Ce changement va sans doute altérer l'ordre des mots dans la phrase.

4-

Texte original

Ce médicament est commercialisé au Canada seulement.

Texte paraphrasé

La commercialisation de ce médicament s'est effectuée au Canada seulement.

4- Effectuer tout autre changement jugé pertinent

Tout changement qui permet d'exprimer autrement les idées de l'auteur peut être apporté à l'extrait original.

5- Comparer la paraphrase à l'extrait original

De cette façon, on s'assurera non seulement qu'on n'a pas utilisé accidentellement les mêmes mots ou la même structure de phrase que l'auteur, mais également que la paraphrase renferme bien les idées de l'auteur.

6- Indiquer la source

Bien qu'on ne reprenne pas les mots exacts de l'auteur, on reprend tout de même ses idées. Il est donc essentiel d'indiquer la référence du texte qu'on a paraphrasé. Ne pas oublier d'indiquer la page à laquelle on a pris l'information.

Texte original

Leur principal problème n'est pas tant le travail lui-même (ils y excellent souvent) que leur incapacité totale à trouver du plaisir en dehors de celui-ci. Lorsqu'ils ne travaillent pas (les week-ends ou pendant les vacances), ils se sentent mal, insatisfaits, et, par contrecoup, s'investissent encore plus dans leur travail.

Texte paraphrasé

D'après Patrick Légeron, ce n'est pas le travail qui pose problème aux workaholics. C'est plutôt le fait qu'il leur est impossible de retirer une quelconque satisfaction des moments de détente, comme les fins de semaine et les périodes de vacances, et ce à un point tel que cela aura pour conséquence qu'ils se consacreront encore plus à leur travail.¹

¹ Patrick Légeron, *Le Stress au travail*, Paris : Odile Jacob, 2003, p. 68.

Avant de présenter les différentes façons de citer ses sources et de présenter une bibliographie, il est essentiel, afin de faciliter ces deux points, d'organiser correctement sa documentation personnelle.

Cette organisation se fera tout au long du travail de recherche, afin de ne pas être confronté, une fois le travail terminé, au délicat et souvent insoluble problème de retrouver ses sources !

1. Organiser sa documentation personnelle

Chaque note prise doit être immédiatement suivie d'une identification systématique de sa source : citation courte dans un document ou ouvrage entier, chiffres statistiques, article de presse ou de revue...

Il est conseillé de récupérer au fur et à mesure les références pour son propre usage. Pour cela, l'utilisation du "panier" sur les différents outils de recherche (catalogues, bases de données etc.) sera efficace pour récupérer les données complètes. Ces notes peuvent être ensuite rassemblées dans un fichier sur traitement de texte : par exemple, dans un tableau sous Word. Vous pouvez ainsi réutiliser les données saisies, les trier ou les reformater.

Lors des recherches sur Internet, l'utilisation des favoris ou signets est un moyen sûr de retrouver la page ou le site web consultés.

Quelles informations prélever ?

Pour les monographies :

- Titre, auteur, numéro d'édition (*par exemple 2^e édition ou Nouvelle édition*), lieu de publication, éditeur, date de publication, collection, nombre de pages, numéro ISBN [International standard book number]

Pour les articles :

- Titre de l'article, auteur, titre du périodique, date du fascicule, numéro du fascicule, pagination de l'article

Pour les sites ou pages web :

- Titre de la page d'accueil ou du document, auteur, éditeur, date de publication et/ou date de mise à jour, URL

Pour les documents en ligne consultables sur Internet, certains éléments sont parfois difficiles à identifier.

2. Citer les sources

Le style de présentation des références de l'information varie d'un établissement à l'autre, d'un programme à l'autre et quelquefois en fonction du type de document à fournir. Nous allons donner ici quelques bases, qui devront être précisées par vos professeurs.

Comment introduire une citation : deux possibilités.

1. Utiliser une phrase d'introduction et les deux points (:)

Exemple

Selon Klein, marque et publicité se définissent ainsi : «On peut considérer la marque comme la principale raison d'être de l'entreprise moderne, et la publicité, comme l'un des véhicules de cette raison d'être dans le monde!»¹

¹ Naomi Klein, *No logo : la tyrannie des marques*, Paris, Actes sud ; Montréal, Leméac, 2002, p.32.

2. Insérer la citation dans la logique de la phrase

Exemple

La publicité ne servait plus à «annoncer l'existence du produit, mais à élaborer une image autour de la version d'une marque particulière d'un produit ¹».

¹ Naomi Klein, *No logo : la tyrannie des marques*, Paris, Actes sud ; Montréal, Leméac, 2002, p.32.

D'une façon générale :

- Une citation doit toujours être entourée de guillemets. Vous ne pouvez en aucun cas apporter de modifications de texte ou de ponctuation au texte cité. La mise en forme (**gras**, *italique*, souligné) doit être similaire.
- Si la citation comporte une faute d'orthographe ou de grammaire ou une coquille, il faut la reproduire en la faisant suivre de la mention [sic]
- Si vous tronquez des parties du texte cité, remplacez-les par trois points entre parenthèses (...) ou entre crochets [...]

Exemple

«Signe de l'axe économique et culturel nord-sud, le baseball connaît à compter de 1876 une popularité remarquable [...] Mais c'est le hockey qui [...] occupe le devant de la scène [...].¹»

¹ Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896*, Montréal, Fides, 2000, p. 471.

- La citation ou la paraphrase est suivie d'un chiffre, le plus souvent entre crochets. La numérotation est continue pendant tout le travail, on ne reprend pas une nouvelle numérotation à chaque page !
- Chaque citation ou paraphrase doit impérativement être accompagnée de sa source, sous forme de note de bas de page ou de note dans le texte.

Deux façons sont généralement admises pour présenter ces citations :

- ✓ **Le système «citation-note»**, ou méthode classique.

Après avoir inséré un numéro (en principe entre [] ou plus généralement en exposant ¹) après chaque citation (ou paraphrase), vous reportez le numéro en bas de page et vous mentionnez dans la note elle-même les références bibliographiques du document source. Les logiciels actuels gèrent ceci de façon automatique. L'appel de note se place en exposant, après la ponctuation finale de la citation mais avant les guillemets de fin de citation. L'appel de note renvoie à la référence placée au bas de la page ou en fin de texte, selon les exigences. Par exemple dans Word il suffit de choisir Insertion / Référence / Note de bas de page et de choisir le format et le type souhaité.

Par exemple, si on désire utiliser le passage suivant, tiré du livre *Ces OGM qui changent le monde* de Gilles-Éric Séralini :

Ce que nous nommons OGM est en fait le résultat non seulement d'une modification génétique mais aussi d'une hybridation très commune de l'OGM (organisme qui vient d'être obtenu) avec les meilleures variétés agronomiques du moment.

Nous obtiendrons :

Séralini explique ce que sont les OGM : «Ce que nous nommons OGM est en fait le résultat non seulement d'une modification génétique mais aussi d'une hybridation très commune de l'OGM (organisme qui vient d'être obtenu) avec les meilleures variétés agronomiques du moment.¹»

¹ Gilles-Éric Séralini, *Ces OGM qui changent le monde*, Paris, Flammarion, 2004, coll. «Champs», p. 53.

A noter que la référence bibliographique de la note peut être abrégée, dans la mesure où elle figure dans son intégralité dans la bibliographie.

- ✓ **Le système «auteur-date»**, appelé parfois «système anglo-saxon»

A l'intérieur du texte, immédiatement après la citation ou la paraphrase, vous insérez, entre parenthèses, le nom de l'auteur, la date de parution du document cité et la page de référence de la citation. Si l'auteur a publié plus d'un titre la même année, on les distingue par une lettre en minuscule (a, b, c...) immédiatement après la date (Dupont, M. 1999a, p. 145).

Dans le système «auteur-date», vous faites une note dans le texte et non pas en bas de page !

Dans notre exemple cela donnera :

Séralini explique ce que sont les OGM : «Ce que nous nommons OGM est en fait le résultat non seulement d'une modification génétique mais aussi d'une hybridation très commune de l'OGM (organisme qui vient d'être obtenu) avec les meilleures variétés agronomiques du moment.» (Séralini, 2004, p. 53)

Ce système implique que l'on rédige, dans la bibliographie, les références complètes sur le même modèle, c'est-à-dire avec la mention de la date d'édition immédiatement après le nom de l'auteur, comme dans la citation elle-même.

Tableaux et Graphiques.

Les images, statistiques, graphiques et tableaux, y compris leur format, ne peuvent être utilisés sans la référence adéquate. Ceci est également vrai pour les logiciels et les codes informatiques.

On procèdera de la même façon, mais on utilisera la formule «tiré de» ou « source ».

Exemple

Catégorie socioprofessionnelle	Taux de chômage	
	Femmes	Hommes
Artisan, commerçant et chef d'entreprise	4,9	3,8
Cadre	4	4,1
Profession intermédiaire	5,1	4,5
Employé	9,4	8,6
Ouvrier	17,3	10,2
Ensemble	9,6	8,1
Note : résultats en moyenne annuelle.		
Champ : France métropolitaine, chômeurs au sens du BIT.		

On doit écrire sous le tableau :

Source : Insee, enquêtes emploi du 1er au 4ème trimestre 2007 dans Economie et Statistique - 410 - août 2008

Citations en langues étrangères.

Si on pense que les lecteurs maîtrisent la langue de l'extrait, il suffit alors de mettre le passage cité en *italique* et entre guillemets (« »).

Si l'on pense que la langue originale ne peut pas être comprise par les lecteurs, on doit essayer de trouver une traduction déjà publiée de l'extrait. Il faut s'assurer d'indiquer dans la référence le nom du traducteur ainsi que les dates de publication et de traduction. Si aucune traduction n'a été publiée, on doit traduire soi-même l'extrait. Il suffit de mettre sa traduction entre guillemets (« ») et d'indiquer la mention Notre traduction entre crochets [].

Exemple

Si l'on veut comparer les modèles de transition entre l'école et le marché du travail au Canada et en Grande-Bretagne, on doit examiner les facteurs qui déterminent les structures institutionnelles :

« *The Canadian focus on both high-school and university students undoubtedly reflects the fact that the latter educational route is far more common, and therefore less elitist, in Canada. Within the British-research tradition it is much less problematic to mount a major study which [...] excludes those in private education, universities and polytechnics.*¹ »

¹ David Ashton et Love, Graham, *Making their way : education, training and the labour marketing Canada and Britain*, Toronto, University of Toronto Press, 1991, p. 205.

Citer une citation déjà citée, sans avoir accès à la source originale.

Il faudra ici mentionner non seulement la source d'où est tirée la citation, mais également la source originale. Généralement, on utilise des formules comme « cité dans » ou « cité par ».

Exemple

On se demande souvent si Internet est soumis à la loi. Un article publié dans *The Economist* explique : On croit souvent qu'Internet est partout et nulle part à la fois, flottant comme un nuage, mais, après tout, il est assujéti à la géographie et, par conséquent, à la loi [...] Bien qu'il soit grisant de le considérer comme une infosphère sans lieu, Internet fait partie du monde réel. Comme tous les nouveaux mondes, il est resté sauvage pour un temps, mais la police finit toujours par se pointer.¹

¹ *The Economist*, 11 août 2001, p. 9 ; cité dans Peter S. Grant et Chris Wood, *Le marché des étoiles : culture populaire et mondialisation*, Montréal, Boréal, 2004, p. 451.

Principales abréviations utilisées

Abréviation	Nom	Signification	Exemple
[sic]		Graphie fautive	«Les jambons pendait [sic] parmi [...]»
ibid.	ibidem	Au même endroit On utilise «ibid.» lorsque la source est la même qu'à la note précédente	[1] Pérez-Reverte, Arturo. <i>La peau du tambour</i> . Paris : Seuil, 1997, p.289 [2] Ibid., p. 345
op. cit.	opere citato	Œuvre citée On utilise «op. cit.» pour éviter de répéter le titre d'un ouvrage déjà cité	[3] Op. cit., p. 3 [de votre document]

Un exemple : nous souhaitons reprendre une partie de ce texte et en citer la source.

La hausse de la température de la planète risque de provoquer plusieurs changements dans l'ensemble du système climatique. Par exemple, les niveaux de mer ont augmenté de 10 à 25 centimètres au cours des 100 dernières années, en grande partie à cause des augmentations de température, et nous constatons déjà une augmentation des catastrophes météorologiques.

Environnement Canada. (2005). La science des changements climatiques. Consulté le 8 mai 2007 à http://www.ec.gc.ca/climate/overview_sciences-f.html.

Le premier exemple montre une citation correcte.

La citation vient appuyer une phrase qui la précède.

Le nom de l'auteur se trouve dans le texte. Il doit se trouver soit dans le texte, soit dans la référence.

La citation est bien *introduite* : les mots de transition « par exemple » font le lien avec la phrase précédente.

1. Les effets du réchauffement climatique se font sentir. Environnement Canada souligne par exemple que « les niveaux de mer ont augmenté de 10 à 25 centimètres au cours des 100 dernières années, en grande partie à cause des augmentations de température » (2005).

Tous les mots qui proviennent du texte d'origine sont placés *entre guillemets*. Si la citation faisait plusieurs lignes, elle débiterait à la prochaine ligne et serait en retrait de la marge. Elle n'aurait pas de guillemets.

La *référence* dans le texte est après la citation mais avant le point. Ici, elle est en style APA.

Alors que cette citation n'est pas correcte.

La citation n'est pas *introduite* par des mots de transition : on ne sait pas quel est son lien avec les idées de l'étudiant.

Des mots ont été omis, alors que la citation doit reprendre les mots exacts de l'auteur : Le texte d'origine se lit « en grande partie à cause... ». Les omissions doivent être signalées par le symbole [...] et ne doivent pas changer le sens de la phrase. Ici, l'omission suggère que les augmentations de température sont la seule cause de l'augmentation des niveaux de mer.

Il y a une *erreur* ici. Le texte d'origine se lit « nous constatons *déjà* une augmentation ».

« Les niveaux de mer ont augmenté de 10 à 25 centimètres au cours des 100 dernières années à cause des augmentations de température, et nous constatons aussi une augmentation des catastrophes météorologiques. » (2005). Les effets du réchauffement climatique sont considérables.

Le nom de l'auteur (Environnement Canada) n'est pas indiqué dans la référence, ni dans le texte.

L'idée qui est appuyée par la citation se retrouve après la citation. Elle devrait se trouver avant puisque la citation vient renforcer une idée avancée par l'étudiant.

3. La Rédaction de la bibliographie.

En annexe de tout travail de recherche, vous devez communiquer la liste de tous les documents que vous avez consultés. Cette bibliographie est obligatoire. Bien conçue, elle étayera avec rigueur votre recherche et votre analyse.

Pour présenter une bibliographie correctement rédigée et aisément utilisable, il est fondamental de respecter trois règles essentielles : les références doivent être **justes, complètes et harmonisées**.

- **S'il s'agit d'un livre**

NOM, Prénom. *Titre de l'ouvrage : sous-titre*. Edition. Lieu de publication : nom de l'éditeur, année de publication

MOLLAT, Michel. *Les pauvres au Moyen Age : étude sociale*. Paris : Hachette, 1979. (Littérature et sciences humaines)

GOSS, B.A. and YAMEY, B.S. (Eds.) *The economics of future trading*. 2nd ed. London : MacMillan, 1980

L'auteur peut être aussi un organisme.

Quand il y a deux ou trois auteurs, on les sépare par une virgule.

Quand il y a plus de trois noms, il suffit de donner le premier suivi de l'abréviation " et al. "
Exemple : FURET, François, et al.

Quand il n'y a pas d'auteur, on commence par le titre.

- **S'il s'agit d'une contribution à un ouvrage collectif.**

NOM, Prénom. Titre du chapitre. In : NOM, Prénom (Editeur du livre). *Titre du livre*. Lieu de publication : nom de l'éditeur, année de publication. Pagination

LAWSON, G.H. Cash flow accounting. In : WANLESS, P.T. (ed.). *Readings in inflation accounting*. New York : McGraw-Hill, 1979. P. 463-481

- **S'il s'agit d'un article de périodique imprimé.**

NOM, Prénom. Titre de l'article. *Titre du périodique*, année de publication, volume, numéro, pagination

KOHLBERG, L. Early education : a cognitive-development view. *Child development*, 1968, 39, p. 1013-1062.

EPRON, Benoît. L'édition universitaire numérique. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, 49, n°3. p. 49-54

- **S'il s'agit du chapitre d'un ouvrage.**

NOM, Prénom. Titre de l'article. *Titre du périodique*, année de publication, volume, numéro, pagination

STERR, John. *La peinture vénitienne*. Londres : Thames & Hudson, 1993. Chapitre 4, Le portrait vénitien, p. 109-132

- **S'il s'agit d'un article de périodique électronique.**

NOM, Prénom. Titre de l'article. NOM, Prénom. Titre de l'article. *Titre du périodique* [en ligne], année de publication, volume, numéro, pagination. URL (date de consultation)

PEREZ, Orlando. In-Process Measurement Makes Sense. *Quality* [en ligne], 2008, 47 (1), p. 34-40. http://www.qualitymag.com/Archives/BNP_GUID_9-5-2006_A_1000000000000224957 (Consulté le 29 février 2008)

- **S'il s'agit d'un site web.**

NOM, Prénom ou ORGANISME. *Titre de la page d'accueil* [en ligne]. Date de publication, date de mise à jour ou de révision. URL (date de consultation)

HAUTE ECOLE DE GESTION DE GENEVE, *Guide de rédaction des références bibliographiques* [en ligne]. 2005.
http://www.hesge.ch/heg/infotheque/services_biblio_redaction.asp (Consulté le 22 juin 2007)

- **S'il s'agit d'un document audiovisuel.**

NOM, Prénom. Titre de l'article. NOM, Prénom. Titre de l'article. *Titre du périodique* [en ligne], année de publication, volume, numéro, pagination. URL (date de consultation)

WISEMAN, Frederick. *Basic training* [Bande magnétique]. Zipporah Films, 1998. (Consulté le 29 février 2008)

- **S'il s'agit d'une monographie électronique sur Cdrom.**

NOM, Prénom. Titre [Type de support]. Lieu de publication : éditeur, année de publication. (Collection)

Le Louvre. Peinture française [CD-ROM]. Paris : Réunion des musées nationaux, 1997.

- **S'il s'agit d'une monographie électronique sur Internet.**

NOM, Prénom. Titre [Type de support]. Lieu de publication : éditeur, année de publication. [Date de la consultation]. <URL>

BALZAC, Honoré de. *La Peau de chagrin* [en ligne]. Paris : Bibliopolis, 1999 [Page consultée le 18 janvier 2005]. Disponible sur le web à partir de la bibliothèque numérique Gallica
<<http://visualiseur.bnf.fr/Visualiseur?Destination=Gallica&O=NUMM-101420>>

La bibliographie regroupe toutes les sources utilisées pour écrire votre dossier, mémoire etc. La présentation des références bibliographiques obéissent à des règles très précises. Les professionnels de la documentation s'appuient sur la norme française Z 44-005, complétée, pour les documents électroniques, par la norme Z 44-005-2 (février 1998). D'autres règles, internationales ou propres à une discipline, peuvent être utilisées dans des travaux d'étudiants ou de chercheurs. Mais l'esprit est le même : l'ensemble doit être cohérent, utilisant les mêmes règles tout du long de la bibliographie, précis, lisible pour permettre de retrouver sans ambiguïté le document que vous avez consulté.
Informez-vous des règles en usage dans votre discipline auprès de vos enseignants.

3.3. Classement des références.

A l'intérieur des rubriques, les références sont classées par ordre alphabétique d'auteur.

- **Par nature des ouvrages :**

Ouvrages généraux,

Ouvrages particuliers,

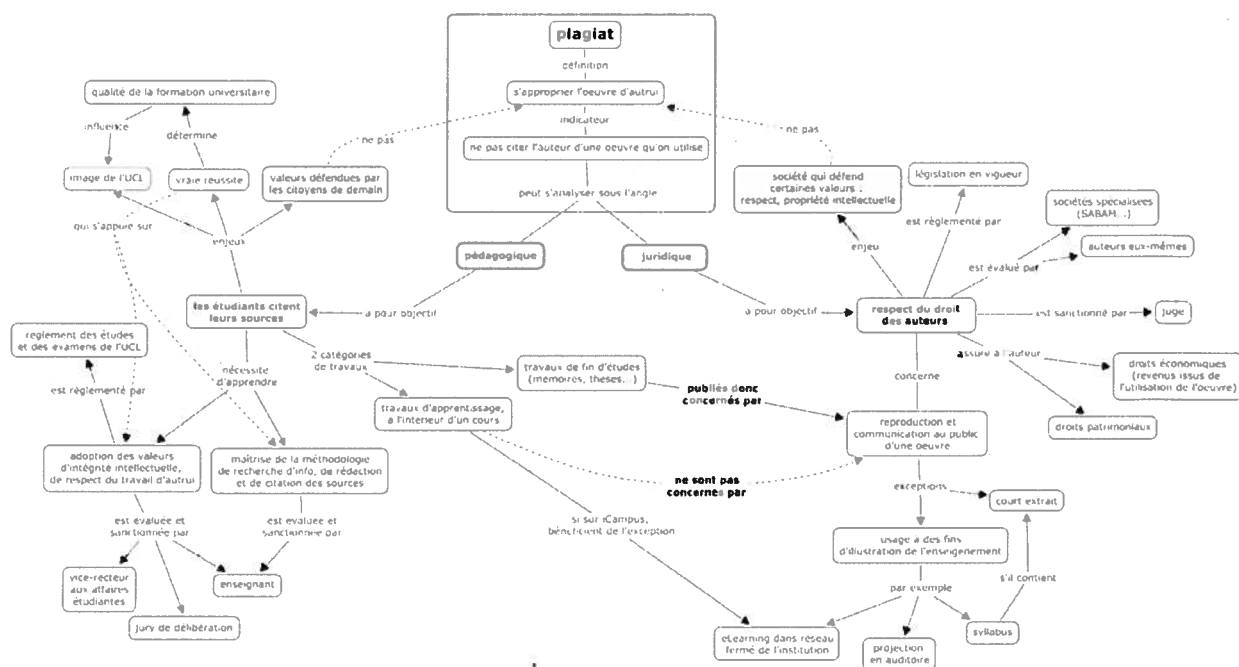
Articles,

Autres documents (iconographique, numérique...).

- **Par thème**

Le choix dépend largement du sujet et de la discipline.

Plagiat et droit d'auteur : points communs et différences



Merci au professeur Michelle Bergadaà pour son travail sur le plagiat :

<http://responsable.unige.ch/index.php>

Une partie de la méthodologie sur la citation est issue de SCD Université Rennes 2, URFIST Bretagne-Pays de Loire. http://www.uhb.fr/scd/Methodoc_citation.html

Merci à Élisabeth Haghebaert, Centre d'aide à la réussite, UQAR, août 2007, pour la partie sur le Plagiat.

De nombreuses pistes d'information, pour vous accompagner de la recherche du sujet à la présentation du document :

https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=1100

Comment citer ses sources : http://urfist.u-strasbg.fr/infosphere/sciences_humaines/module7/evaciter2.html

ANNEXE V

**Projet intégré institutionnel : modèle de l'Université de Genève et
modèle *Academic Integrity Service* du Royaume-Uni**

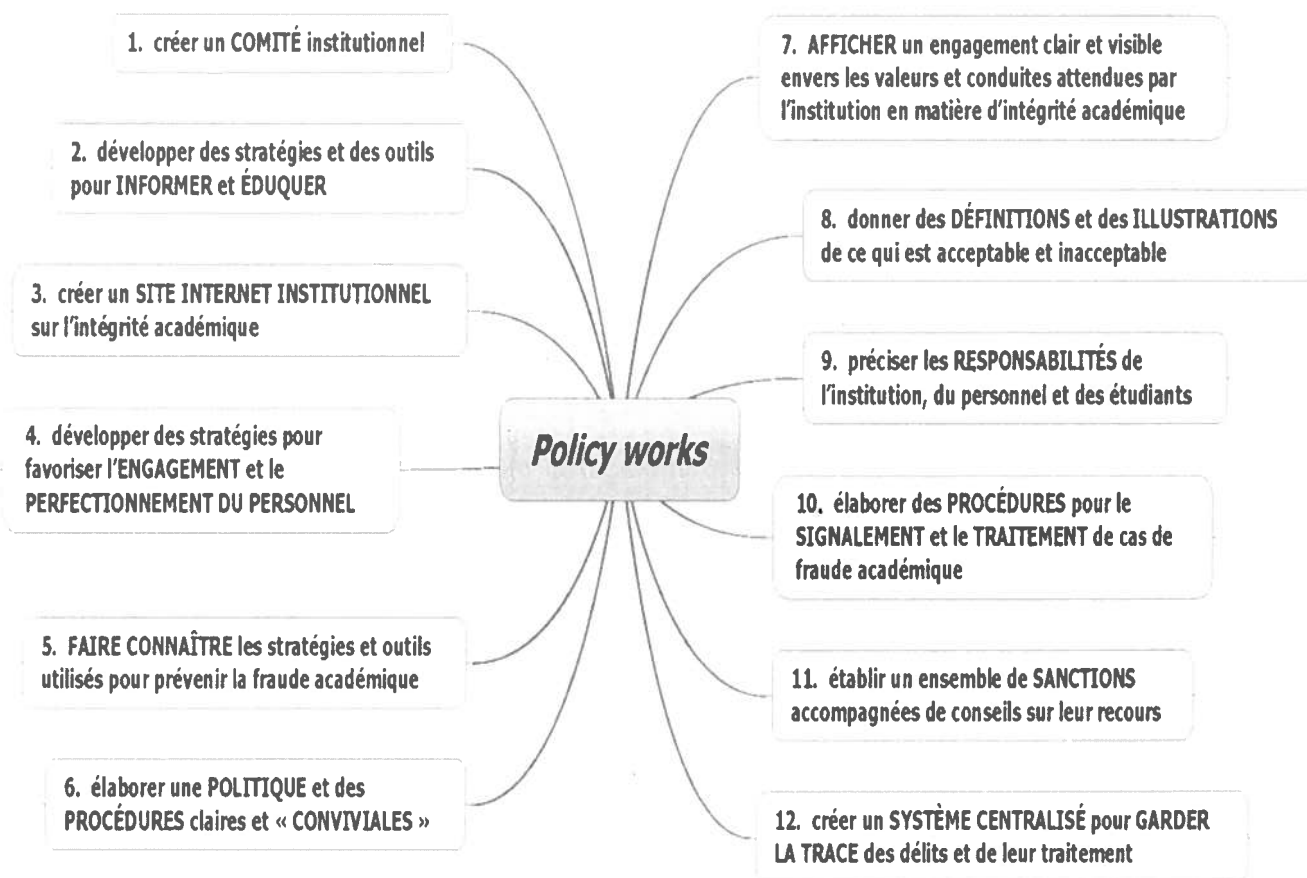
«C'est la position de la professeure de l'Université de Genève, Michelle Bergadàa, qui propose sur son site Internet un projet intégré institutionnel.¹³

Le projet intégré institutionnel a été appliqué, à divers degrés, par les universités de Genève, Lausanne et par l'Université catholique de Louvain.»



¹³ <http://responsable.unige.ch/index.php> Source : *Les logiciels de détection de similitudes : une solution au plagiat électronique ? Rapport du Groupe de travail sur le plagiat électronique présenté au Sous-comité sur la pédagogie et les TIC de la CREPUQ, 2011, p. 5.*

«Au Royaume-Uni, le Service d'intégrité académique (Academic Integrity Service) du Higher Education Academy (HEA) a produit en 2011 un rapport intitulé Policy Works. On y trouve une série de recommandations pour traiter les pratiques académiques inacceptables dans l'enseignement supérieur.»¹⁴



MindManager - Janvier - 2011 - 05-05

¹⁴ Source : *Les logiciels de détection de similitudes : une solution au plagiat électronique ? Rapport du Groupe de travail sur le plagiat électronique présenté au Sous-comité sur la pédagogie et les TIC de la CREPUQ, 2011, p.6.*

ANNEXE VI

**Politique relative à l'administration des examens écrits au 1^{er} cycle de
l'UQO**



Université du Québec en Outaouais

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Règlements, directives,
politiques et procédures

**POLITIQUE RELATIVE À L'ADMINISTRATION DES
EXAMENS ÉCRITS DANS LES COURS DE PREMIER CYCLE**

Référence :

Adoption : 136-CA-2111

Article 1 – ÉNONCÉ DE PRINCIPE

L'Université doit prendre toutes les mesures en son pouvoir pour s'assurer que chaque étudiant bénéficie des conditions de passation d'examen les plus favorables lors de la tenue de sessions d'examen écrit en salle.

Article 2 – BUT

Le but de la présente politique est de déterminer les mesures relatives à l'administration des examens écrits dans les cours de premier cycle qui soient conformes au principe énoncé précédemment.

Article 3 – OBJECTIFS

La présente politique a comme objectifs :

- 3.1 de préciser les conditions générales dans lesquelles doit se dérouler une session d'examen écrit en salle;
- 3.2 de définir le rôle des surveillants;
- 3.3 d'établir les règles relatives au contrôle des étudiants lors d'une session d'examen;
- 3.4 de préciser les conditions relatives au report d'examen.

Article 4 – CONDITIONS GÉNÉRALES

- 4.1 L'étudiant utilise uniquement le matériel autorisé pour l'examen.
- 4.2 L'équipement électronique autorisé doit être silencieux et ne pas perturber le déroulement de la session d'examen.
- 4.3 L'étudiant utilise le matériel (cahier d'examen,...) fourni lors de la session d'examen pour inscrire ses réponses.
- 4.4 Un seul cahier d'examen est remis à la fois.
- 4.5 Chaque réponse doit être identifiée par le chiffre ou par la lettre ou les deux correspondant à la question d'examen.

Article 5 – LES RESPONSABLES DE LA CONDUITE DES EXAMENS ET LEUR RÔLE

- 5.1 Le professeur ou le chargé de cours assure la surveillance de la session d'examen et en a la responsabilité.
- 5.2 Lorsqu'un professeur ou un chargé de cours ne peut assurer la surveillance de sa session d'examen, il a la responsabilité de se trouver un remplaçant et d'en avvertir le directeur du département. Le professeur doit alors fournir des directives écrites à son remplaçant.
- 5.3 La surveillance d'une session d'examen doit être adéquate, en tenant compte notamment du nombre d'étudiants et de la nature de l'examen.

- 5.4 En cas de besoin, des assistants à la surveillance sont choisis par le directeur du département concerné. Un étudiant engagé pour la surveillance ne peut normalement surveiller une session d'examen relevant d'un cours de son programme ou de son module d'attache.
- 5.5 Le surveillant (professeur, chargé de cours ou assistant à la surveillance) distribue le questionnaire d'examen lorsque les étudiants sont placés aux endroits désignés, le cas échéant, et s'assure que ces derniers utilisent seulement le matériel autorisé.
- 5.6 Le surveillant devra s'assurer de récupérer les questionnaires et les cahiers d'examen lorsque l'étudiant a terminé son examen. Dans le cas où le surveillant est un assistant, il doit remettre les questionnaires et les cahiers au professeur ou au chargé de cours titulaire du cours immédiatement après la fin de la session d'examen.
- 5.7 En cas de plagiat ou de tentative de fraude, le surveillant confisque, s'il y a lieu, le matériel non autorisé. Un nouveau cahier d'examen est remis à l'étudiant pour compléter l'examen. Les règlements concernant le plagiat et la fraude sont alors appliqués.

Article 6 – LE CONTRÔLE DES ÉTUDIANTS

- 6.1 Lorsque la session d'examen a lieu dans une salle qui réunit plusieurs groupes (ex. gymnase), les étudiants ne peuvent y accéder que lorsque le ou les surveillants en donnent l'autorisation.
- 6.2 Le silence est de rigueur pendant la session d'examen; aucune communication entre étudiants n'est permise, quelle qu'en soit la forme.
- 6.3 De façon générale, les effets personnels tels les manteaux, les valises, les sacs, les porte-documents, etc. sont laissés à l'extérieur de la salle. Sinon, le surveillant peut exiger que ces objets soient déposés à l'avant de la salle d'examen ou le long du mur de celle-ci.
- 6.4 Lorsque les étudiants de plusieurs groupes-cours sont soumis à un même examen, à la même heure et dans la même salle, les surveillants doivent assigner les places de manière à ce que deux étudiants d'un même groupe ne se retrouvent pas placés côte à côte.
- 6.5 L'étudiant doit présenter sa carte étudiante de l'Université du Québec en Outaouais portant sa signature au moment où le surveillant lui remet sa copie d'examen et la déposer par la suite sur la table.
- 6.6 Aucun étudiant ne peut entrer dans la salle d'examen une heure après le début de la session d'examen; de même, il ne peut quitter la salle avant qu'une heure ne se soit écoulée après le début de la session d'examen.
- 6.7 Un seul étudiant à la fois peut être autorisé à sortir de la salle lors d'une session d'examen, pour raison valable, et ce, pour une courte durée après avoir signé une liste de circulation. L'étudiant ne doit ni sortir ni rapporter de matériel dans la salle.
- 6.8 À la remise du matériel d'examen, l'étudiant doit signer un registre de sortie définitive. L'étudiant ne peut revenir dans la salle d'examen.

Article 7 – LE REPORT D'EXAMEN

- 7.1 Un étudiant ne peut bénéficier d'un report d'examen que dans des cas de force majeure, lequel report doit faire l'objet d'une entente écrite entre le professeur et l'étudiant.

- 7.2 Lorsque reporté, l'examen doit avoir lieu dans des délais raisonnables.
- 7.3 En cas de différend, l'étudiant peut recourir aux compétences du directeur du département.

\\athena\usagers\paqufr02\politiq.pro\VRER\Politiques - version 2007\politique examens écrits premier cycle.doc